

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

École Supérieure de Commerce

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention d'un diplôme de Master
en sciences financières et sciences de gestion**

Option : Monnaie, Finance et Banque

Thème :

**La gestion de risque des crédits bancaires
accordés aux entreprises**

**Cas de la banque d'agriculture et de
développement rural (BADR)**

Présenté par :

Mr. MAUCHE ARSLAN

Encadré par :

Mr. AZZAOU KHALED

3ème Promotion

Septembre 2016

Remerciement

Nous remercions tout d'abord le bon Dieu de nous avoir donné la foi et la volonté d'aller jusqu'au bout pour terminer ce modeste travail.

Mes sincères remerciements s'adressent à mon encadreur AZZAOUI KHALED qui a toujours ménagé ses efforts pour nous prodiguer ses conseils, nous orienter et mener à bien l'élaboration de notre mémoire.

Je tiens aussi à remercier tout le personnel de la DFPME au sein de la direction central du crédit de la BADR pour leur accueil et de leur soutien tout au long de la période de mon stage, plus particulièrement mon tuteur Mr. MAHMOUD ABD EL GHANI qui s'est montré collaboratif et réceptif durant notre période de stage.

Mes vifs remerciements vont également à mes amis pour leur encouragement qui m'a beaucoup aidé à réaliser ce mémoire, plus particulièrement mon ami MOHAMED pour son soutien.

En fin nous exprimons notre profonde gratitude pour l'ensemble des professeurs de l'école supérieure de commerce pour nous avoir fait bénéficier de leurs connaissances tout au long de notre cursus.

Liste Des Tableaux

Numéro	Titre	Page
Tableau 1	Pondération du risque pour chaque catégorie d'emprunteur	19
Tableau 2	Les échelles de la cotation	64
Tableau 3	Pondération des ratios regroupés par nature	67
Tableau 4	La notation des critères liés à l'activité et au management de l'entreprise	68
Tableau 5	La notation des finances de l'entreprise.	68
Tableau 6	Bilan comptable de l'entreprise X	71
Tableau 7	Soldes intermédiaires de gestion de l'entreprise X	72
Tableau 8	Bilans financiers de l'entreprise X	72
Tableau 9	Ratios de trésorerie de l'entreprise X	74
Tableau 10	Ratios de structure de l'entreprise X	74
Tableau 11	Ratios de gestion de l'entreprise X	75
Tableau 12	Ratios de rentabilité de l'entreprise X	75
Tableau 13	TCR de l'entreprise X	76
Tableau 14	Grille d'évaluation de l'activité de l'entreprise X	78
Tableau 15	Grille d'évaluation du management de l'entreprise X	79
Tableau 16	Grille d'évaluation de l'équilibre financier de l'entreprise X	80
Tableau 17	Grille d'évaluation des ratios de structure de l'entreprise X	81
Tableau 18	Grille d'évaluation des ratios de gestion de l'entreprise X	82
Tableau 19	Grille d'évaluation des ratios de rentabilité de l'entreprise X	83
Tableau 20	Grille d'évaluation de l'exploitation prévisionnelle de l'entreprise X	84
Tableau 21	Cotation du risque de l'entreprise X	84
Tableau 22	Structure de financement du projet de l'entreprise Y	86
Tableau 23	Effectifs de l'entreprise Y	87
Tableau 24	Résultats réels de l'entreprise Y	89
Tableau 25	Résultats prévisionnels de l'entreprise Y	90
Tableau 26	Trame de calcul du taux de couverture	91

Liste Des Abréviations

Abréviation	Signification
ADL	Analyse Discriminante Linéaire
BA	Banque d'Algérie
BADR	Banque d'Agriculture et Du Développement Rural
BFR	Besoin en Fond de Roulement
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CA	Chiffre d'Affaire
CAF	Capacité d'Auto Financement
CGCI	La caisse de garantie des crédits d'investissement
CMC	Conseil de la monnaie et du crédit
DCT	Dettes à Court Terme
DFPME	Direction de financement des petites et moyennes entreprises
DMLT	Dettes à Moyen et Long Terme
EAD	Exposure at default
EBE	Excédent brute d'Exploitation
FGAR	Le fonds de garantie des crédits aux PME
FR	Fond de Roulement
IRBA	Internal rating based advanced approach
IRBF	Internal rating based foundation approach
LGD	Loss Given Default
PD	Probabilité de Défaillance
RBE	Résultat Brute d'Exploitation
RN	Résultat Net
SIG	Soldes Intermédiaires de Gestion
TCR	Tableau de Compte de Résultat
TR	Trésorerie
VA	Valeur Ajoutée
VAR	value at risk
VD	Valeur Disponible
VE	Valeur d'Exploitation
VR	Valeur Réalisable

Liste des Annexes

Numéro	Titre
Annexe n° 1	Organigramme de la BADR
Annexe n° 2	Les familles de ratios financiers et leurs pondérations
Annexe n° 3	Objet de la demande de crédit
Annexe n° 4	Procès-verbal du comité de crédit
Annexe n° 5	Autorisation d'engagement
Annexe n° 6	Conditions générales du FGAR
Annexe n° 7	Certificat de Garantie FGAR

Résumé

Le maintien de l'activité bancaire revêt une importance toute particulière car il conditionne en grande partie celui de la vie économique d'un pays. Le crédit bancaire constitue donc, en finançant les entreprises, une source vitale en tant que facteurs de production et moteurs de développement économique.

Dans le contexte actuel de l'Algérie, caractérisé par la crise économique et financière du fait de la chute des prix des hydrocarbures, la diversification économique est plus nécessaire que jamais, surtout dans l'accompagnement des banques des PME dans le financement de leurs projets afin de mener à bien le relancement de la croissance économique du pays.

Cependant, l'octroi du crédit revêt un risque majeur qui peut affecter la survie d'une banque. Ce risque désigne le risque de perte suite au défaut d'un emprunteur. Selon KHAROUBI CECILE et THOMAS PHILIPPE, le risque de crédit correspond à une situation où le débiteur se trouve dans l'incapacité à honorer ses engagements. Pour les entreprises, cela se traduit par la dégradation de leurs situations financière et la diminution de la valeur de la créance détenu sur elles.

Dans le but de bien quantifier et contrôler ce risque, les autorités règlementaires internationales notamment le comité de Bâle ont édicté un ensemble de règles et techniques que les banques doivent respecter. Pour cela, différentes méthodes d'appréciation du risque de crédit existent pour y remédier à savoir : l'analyse financière, les modèles de score, la notation interne...etc.

Notre étude portera sur la définition du risque de crédit, connaître les différentes méthodes que la banque dispose pour recourir à la gestion de ce risque, ainsi que sa couverture par des garanties lors d'un éventuel non remboursement du crédit.

Mots clés : banque, crédit, risque, défaut, emprunteur, situation financière, notation interne, gestion, couverture, garanties.

Abstract

The maintenance of the banking activity does an importance all particular because its conditions largely the one of life economic of a country. The banking credit constitutes therefore, while financing the enterprises, a vital source as factors of production and motors of economic development.

In the present context of Algeria, characterized by the economic and financial crisis because of the fall of the prices of the raw, the economic diversification is more necessary than ever, especially in the accompaniment of the banks of the SME in the financing of their projects in order to carry through the relancement of the economic growth of the country.

However, the concession of the credit does a major risk that can affect the survival of a bank. This risk designates the risk of loss following a borrower's defect. According to KHAROUBI CÉCILE and THOMAS PHILIPPE, the risk of credit corresponds to a situation where the debtor is in the inability to honour his/her/its engagements. For the enterprises, it results in the deterioration of their situations financial and the reduction of the value of the credence detained on them.

In the goal to quantify well and to control this risk, the international regulations authorities notably the committee of Basel decreed a set of rules and techniques that the banks must respect. For it, different methods of appreciation of the credit risk exist to remedy to know there: the financial analysis, the models of score, the internal notation...etc.

Our survey will be about the definition of the credit risk, to know the different methods that the bank arranges to resort to the management of this risk, as well as his/her/its cover by guarantees at the time of a possible non repayment of the credit.

Key words: bank, credit, risk, defect, borrower, financial situation, internal notation, management, cover, guarantees.

Sommaire

Remerciement

Liste des Tableaux..... I

Liste des Abréviations..... II

Liste des Annexes..... III

Résumé.....IV

INTRODUCTION GENERALE.....A

Chapitre 1 : L'activité bancaire et le risque de crédit..... 1

Section 1 : L'entreprise bancaire et risques liés à son activité.....2

Section 2 : Les types des crédits bancaires accordés aux entreprises.....10

Section 3 : Dispositifs prudentiel relatif au risque de crédit.....18

Chapitre 2 : La Gestion de risque du crédit bancaire.....29

Section 1 : Identification du risque de crédit.....30

Section 2 : Evaluation du risque de crédit.....37

Section 3 : mesures de préventions et couverture du risque de crédit.....48

Chapitre 3 : La gestion du risque de crédit aux entreprises au sein de la BADR.....57

Section1 : Présentation de l'organisme d'accueil.....58

Section2 : La gestion interne du risque de crédit par la méthode de cotation.....64

Section3 : La gestion externe du risque de crédit par la garantie financière.....86

CONCLUSION GENERALE.....95

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

Introduction Général

Crises bancaires et financières, faillites et bulles ne font que confirmer, depuis plusieurs décennies, l'un des faits les plus marquants qu'est l'instabilité financière à travers le monde. Les causes sont de diverses natures (innovation financières, financiarisations de l'économie, dérèglementation des marchés financiers, nouvelles technologies...etc.), alors que les conséquences sont pratiquement les mêmes (crises, faillites, pertes financières ...etc.).

Depuis le temps, l'activité bancaire, ou tout simplement les banques, étaient et demeurent au centre des systèmes financiers eu égard à leur position d'acteurs principaux dans l'économie. Le crédit bancaire étant considéré comme la principale source de financement des entreprises, ce dernier aura comme rôle d'assister, orienter et financer l'entité, ceci est essentiellement la fonction principale du banquier.

Aujourd'hui, ces banques évoluent au sein d'un environnement économique mouvant et incertain caractérisé par l'émergence d'une concurrence privée et étrangère. Dans un tel contexte, les banques doivent développer leurs activités et leur créativité afin de réaliser des résultats performants. Cependant, Cette situation de vouloir se démarquer de ses concurrents et d'inciter les entreprises à s'adhérer à une banque peut se traduire par une prise de risque importante par cette dernière.

En effet, le risque est inséparable du métier du banquier, il en est même une grande partie son fondement. C'est pour cela que les banques doivent de ce fait, attacher une grande importance aux différents risques qu'elles peuvent encourir. Parmi ces risques, on distingue le risque de crédit celui-ci occupe les préoccupations des banques quant à la bonne marche et la pérennité de leurs activités.

Le risque de crédit constitue pour la banque un risque de pertes suite au défaut d'un emprunteur sur les engagements de remboursement de dettes qu'il a contracté. Ce qui peut engendrer de lourdes conséquences et entrave la stabilité de la banque.

Dans la présente étude, nous allons concentrer notre réflexion sur l'importance qu'accorde la banque aux crédits qu'elle consentit aux entreprises et essayer de comprendre la manière dont celle-ci gère le risque qu'engendrent les crédits octroyés.

Pour ce faire, nous avons choisi l'intitulé ci-après pour notre thème :

« La gestion de risque des crédits bancaires accordés aux entreprises »

Notre choix du thème ne vient pas du hasard, mais c'est le fruit d'une mure réflexion et de nombreuses motivations que nous résumons ci-après :

- Ce thème s'avère étroitement lié à notre spécialité « monnaie, finance et banque » et se veut un aboutissement d'un cursus universitaire très riches.
- Ce thème étant un sujet classique traité auparavant mais qui reste au cœur des réflexions et d'actualités que connaît le monde financier aujourd'hui.
- Dans un contexte plus personnel, nous nous sommes proposés ce thème afin d'approfondir nos connaissances dans le sujet en s'aventurant dans le milieu réel de la banque à travers notre stage pratique.

De ce fait, la présente étude vise à répondre à une problématique générale qui est de savoir la façon dont la banque analyse la solvabilité des entreprises avant l'octroi de crédit et quelles possibilités s'offrent à elle l'aidant à atténuer l'ampleur du risque de crédit. Plus précisément nous allons chercher à répondre à la question suivante : **Comment les banques peuvent-elles gérer le risque des crédits accordés aux entreprises créatrices de richesse ? Et Quelles sont les variables les plus pertinentes permettant à la banque d'accorder son crédit?**

Ainsi, la résolution de la problématique commence par répondre aux interrogations suivantes :

- Qu'est-ce qu'un risque de crédit ?
- De quels moyens dispose la banque pour évaluer et apprécier le risque de crédit ?
- Quel moyen permettant à la BADR de couvrir un éventuel non remboursement du crédit accordé ?

Pour répondre à notre problématique et les interrogations évoquées auparavant, nous avons élaboré un cadre de recherche qui lie examen des connaissances théoriques et investigations sur le terrain. Pour ce faire, nous ne sommes basées sur les hypothèses suivantes :

- La banque dispose de moyens internes et externes pour la gestion du risque des crédits bancaires accordés aux entreprises.
- La notation interne des entreprises est l'une des méthodes les plus efficaces employée par la BADR pour évaluer le risque de crédit.
- La solidité financière d'une entreprise explique son obtention du crédit bancaire.
- La garantie financière de l'organisme FGAR constitue une garantie solide et augmente les chances de la banque de se couvrir en cas du défaut d'un emprunteur.

Une fois la problématique et les principales questions de recherches déterminées, reste à concevoir une méthodologie de recherche propre à apporter une réponse à ces questions.

La méthodologie empruntée est de type descriptif et analytique. Notre travail sera structuré au départ par une étude théorique où nous essayerons de décrire un ensemble de notions et de concept nous permettant d'apprécier les grands axes du sujet et de concevoir une meilleure connaissance de ce dernier. Nous établirons par la suite une étude analytique à travers notre cas pratique soutenu par le traitement de dossiers de crédit afin d'apporter des déductions et des réponses à nos préoccupations.

Afin de bien répondre à ces préoccupations, nous avons structuré notre mémoire en trois chapitres :

- A cet effet, le premier chapitre traitera la notion d'intermédiation bancaire dans le processus de financement de l'économie en mettant en cause la relation banque emprunteurs, mais aussi les risques liés à l'activité bancaires.

- Le deuxième chapitre traitera les étapes de gestion du risque de crédit au sein d'une banque en commençant par l'identification du risque de crédit, ensuite on exposera quelques méthodes d'appréciation et d'évaluation du risque de crédit, ainsi les moyens que dispose le banquier pour se couvrir et se prémunir du risque de crédit.
- Enfin, le troisième chapitre qui constituera notre cas pratique, sera consacré à la présentation d'un système de notation interne aux clients de la BADR. Celle-ci sera illustrée par une application chiffrée qui expliquera le processus d'attribution d'une note à une entreprise. De plus, nous présenterons un autre cas chiffré qui introduit la notion de la garantie financière en mettant le lien entre le crédit et la couverture du risque par ce type de garantie lorsque le défaut se concrétise.

CHAPITRE I

L'activité bancaire et le risque de crédit

Introduction :

Afin d'exercer leurs activités, les entreprises ont toujours un fort besoin de capitaux pour assurer le financement et le développement de leur projets. Pour faire face à leurs besoins, les entreprises peuvent mobiliser leurs propres ressources en l'occurrence leurs fonds propres composé du capital sociale ou s'autofinancer.

Cependant, dans la plupart des cas, l'entreprise ne peut se contenter de ses propres ressources pour satisfaire continuellement ses besoins, elle fait donc appelle au financement externe principalement les marchés financiers et les banques. Nous nous intéresseront dans notre étude uniquement par le financement bancaire des entreprises.

La banque est un intermédiaire financier qui participe au processus de finance indirecte d'une économie en collectant et redistribuant des capitaux après leur avoir fait subir une transformation d'échéances et de risque.

Le rôle de la banque s'explique par leur aptitude à traiter les couts de transactions et les asymétries d'informations engendré par les marchés financiers.

Les banques exercent depuis des siècles un rôle important dans l'évolution des pays industrialisés. Qu'il s'agisse de faciliter le commerce, de financer les infrastructures ou les investissements créateur de richesses. Elles ont toujours été un acteur omniprésent présent dans la vie économique.

Dans ce présent chapitre, nous présentant le rôle traditionnel de la banque celui de l'intermédiation financière ainsi les différents risques inhérents à son activité et principalement le risque de crédit.

Ensuite nous exposerons la relation entre la banque et l'entreprise en mettant l'axe sur les différents types de crédits que bénéficie l'entreprise de la banque.

Enfin, nous donnerons un aperçu sur les dispositifs prudentiels que les banques doivent mettre en place pour se prémunir du risque de contrepartie.

Section 1 : L'entreprise bancaire et risques liés à son activité

1- La banque, un intermédiaire financier :

Une banque est l'intervenant principale du processus de finance indirecte en raison des rôles essentiels à ce processus qu'elle remplit.

1.1- Finance directe et finance indirecte :

Certains agents économiques, généralement les ménages, ne consomment pas la totalité de leur revenu et dégagent une épargne qu'ils cherchent à fructifier. Ils ont donc une capacité de financement.

D'autres agents, dépensent plus que leur revenu ne le permet car ils ont des projets d'investissements à réaliser et des activités commerciales à gérer, comme les entreprises ou l'état. Ils ont un besoin de financement.

1.1.1- La finance directe :

« Appelée aussi finance désintermédiée ou économie de marchés des capitaux, les agents à besoin de financement s'adressent directement à ceux qui ont une capacité de financement afin d'emprunter leur excédent en émettant des titres (actions, obligations, TCN) qui sont souscrits (achetés) par les agents à capacité de financement. Les deux types d'agents concluent alors un contrat sur le marché des capitaux en se mettant d'accords sur le montant de l'emprunt, la date d'échéance du remboursement et sur le taux d'intérêt »¹.

1.1.2- La finance indirecte :

« Dite également finance intermédiée ou économie par endettement, un intermédiaire financier vient s'interposé entre les deux types d'agents décrits précédemment.

L'intermédiaire financier collecte l'épargne des agents à capacité de financement que ces derniers placent chez lui sous forme de dépôts en leur proposant un taux. Puis, il va prêter ces capitaux collectés aux agents à besoin de financement sous formes de crédits en leur proposant des taux supérieurs à ceux qu'il devra payer aux déposants pour le dégagement de sa marge »².

¹ SYLVIE De coussergues, gestion de la banque, DUNOD, Paris 2002, p3

² Idem, p3

1.2- L'intermédiation bancaire :

Le principe de l'intermédiation bancaire s'exerce à la fois dans l'espace et dans le temps³ :

- **Dans le temps** : c'est la fourniture de moyens de financement (crédits à leur clients, à un moment ou ceux-ci sont dépourvus.
- **Dans l'espace** : c'est le transfert de moyens de paiements (chèques, virement, cartes de crédit...) d'une place commerciale à une autre.

Selon DOV Oglén, on distingue 4 grandes activités d'intermédiation :

- La distribution de crédits : crédits aux particuliers (trésorerie, habitat) et crédits aux entreprises (équipement, trésorerie)
- La collecte de dépôts : dépôts à vue, dépôts à terme
- Les prêts et emprunts de liquidités sur le marché interbancaire.
- Les services spécialisés : associés à l'intermédiation bancaire :
 - Les engagements de financement (crédit-bail) et de garanties (caution),
 - Les opérations d'affacturage,
 - Les engagements sur instruments financiers à termes, destinés à couvrir les risques de prix liés aux activités d'intermédiation
 -

1.3- L'intermédiation de marché :

« Consiste à réaliser des opérations spéculatives ou d'arbitrage sur les marchés financiers pour objectif de réaliser des plus-values »⁴.

On distingue 3 grandes formes d'intermédiation du marché :

- **Le trading** : réaliser des opérations spéculatives sur des titres, sur les changes en devises ou les taux ainsi que les instruments qui leur sont dérivés.
- **La market-making** : la banque intervient sur le marché en tant qu'animateur de marché. Elle affiche des cours à l'achat et la vente d'instruments financiers.

³ DOV Oglén, Comptabilité et audit bancaire, 2eme édition, DUNOD, paris 2008, p 10

⁴ Idem, p 11

- **Le portage** : la procédure de prise ferme lors d'une introduction d'actions en bourse ou lors d'une émission d'emprunt obligataire par un syndicat bancaire peut conduire la banque à conserver des titres si elle n'arrive pas à les placer dans le public. Dans ces conditions, la banque assume le portage de ces titres.

1.4- Le rôle de la banque dans l'allocation des ressources :

Selon Sylvie De Coussergues, les banques remplissent des rôles irremplaçables dans l'allocation des ressources qu'on peut regrouper autour de trois arguments :

1.4.1- La banque et les coûts de transactions :

« Un intermédiaire financier internalise les coûts supportés par les prêteurs et emprunteurs sur le marché des capitaux et se forge une véritable compétence dans le traitement de l'information »⁵.

Les coûts de transactions consistent pour un prêteur sur le marché financier à rassembler des informations concernant les rendements et les risques liés aux titres émis par son emprunteur puis à surveiller le comportement de ce dernier ; tandis que pour l'emprunteur il s'agit de fournir des informations qui sont nécessaires pour son prêteur de façon rapide et fiable alors qu'il ne souhaite pas les révéler.

Ceci dit, l'intervention de la banque s'avère utile à plusieurs égards :

- Les banques et leurs clients (particuliers et entreprises), entretiennent des relations de long terme c'est-à-dire des relations durables, les deux parties ont intérêt à maintenir la stabilité de cette relation afin de maintenir une certaine confiance qui ne peut se manifester qu'après une durée de longue date à travers des contrats fréquents.
- Les banques accumulent des informations dites privées sur leurs clients déposants et emprunteurs comme les incidents de paiements, les besoins de financements, l'honnêteté, la compétence des dirigeants d'une entreprise...etc.
- Les banques ne divulguent pas les informations collectées, elles les conservent pour elles-mêmes afin d'approfondir leurs connaissances de leurs clients et pour leur vendre des produits dont ils

⁵SYLVIE De Coussergues, OPCIT, p4

ont besoin. Cependant, les clients sont incités à révéler à leurs banquiers toutes les informations utiles sur leur situation afin de s'assurer de la bonne marche de leur relation.

- Lorsqu'une banque accorde un crédit à un client, cette opération peut être analysée comme une signalisation à destination des tiers : le banquier estime que l'emprunteur est un bon ou mauvais risque et la réputation de l'emprunteur est confrontée.

1.4.2- L'expertise de la banque en matière d'évaluation et suivi des risques :

Les banques disposent de tous les outils d'analyse du risque de crédit et savent rédiger des contrats de crédit avec des clauses incitant les emprunteurs à honorer leurs engagements, ainsi la prise de garantie fournie par ces derniers. Elles assurent aussi le suivi quotidien des dossiers de crédit et prennent les mesures nécessaires en cas de défaillance de leurs emprunteurs.

1.4.3- La banque comme assurance de liquidité :

Les contrats de dépôts et ceux de crédit fournissent à la clientèle de la banque une assurance de liquidité.

1.4.3.1- Les dépôts bancaires :

Les ménages font preuve d'une préférence pour la liquidité, le dépôt en banque est un actif totalement liquide et ne présente pas de risque de perte en capital, il est parfaitement divisible et accepté par tous comme moyen de paiement.

La banque fournit aux déposants une assurance de liquidité meilleure que celle offerte par les marchés financiers. En effet, en cas de besoin rapide de liquidité, la réalisation d'actifs financiers détenus en portefeuille revêt un risque de dépréciation (prix de vente inférieur au prix d'achat), les dépôts bancaires protègent leurs détenteurs d'une telle dévalorisation nominale.

1.4.3.2- Les crédits bancaires :

Le contrat de crédit garantit à l'emprunteur une fourniture immédiate de liquidités pour engager sans délai des dépenses. Cependant, cette assurance en liquidité fournie aux agents non financiers a pour contrepartie la vulnérabilité des banques aux ruées des déposants. Une ruée bancaire désigne : « une situation où tous les déposants (ou une majorité d'entre eux) demandent la conversion de leurs dépôts en monnaie centrale ou le transfert de leur dépôts dans une autre banque »⁶.

⁶ LAURENCE Scialom, Economie bancaire, collection repères économie, paris, janvier2013, p 42

2- Les différentes formes d'activité de la banque :

2.1- Les opérations de banque :

Aux termes de l'ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et au crédit⁷, modifiée et complétée, les opérations de banque ou opération à titre principal comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédits, ainsi que la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiements.

2.1.1- La réception de fonds du publique :

C'est l'ensemble de fonds apportés par des tiers et placés sous formes de dépôts chez l'établissement de crédit qui seront utilisés par ce dernier pour son propre compte, mais à charge de les restituer à ses ayants droit.

2.1.2- La distribution de crédit :

« Les opérations de crédit comprennent tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel que l'aval, le cautionnement ou la garantie »⁸.

2.1.3- La mise à disposition et la gestion de moyens de paiements :

Ceux-ci sont constitués de tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé.

2.2- Les activités connexes :

A côté des opérations qui justifient leurs agréments, les banques peuvent exercer d'autres activités dites connexes qu'on peut résumer ci-après :

- Réaliser des opérations de change, les opérations sur or, métaux précieux et pièces, les opérations sur valeurs mobilières.
- Le conseil en matière de gestion de patrimoine pour les particuliers, le conseil en matière de gestion financière pour les entreprises.
- La prise de participations : la participation dans le capital d'entreprises et à la détention durable pour des motifs stratégiques d'action émises par d'autres sociétés ou établissements de crédit.

⁷ Articles 66 à 69 de l'ordonnance.

⁸ Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition 2012, kpmg.dz, p 48

3-Typologie des risques liés à l'activité bancaire :

3.1 Le risque de contrepartie :

« Un risque de contrepartie est un risque de défaillance d'une contrepartie (client, établissement de crédit) sur laquelle l'établissement de crédit détient une créance ou tout autre engagement de même nature »⁹.

La défaillance d'un emprunteur entraîne une perte correspondant au non-recouvrement total ou partiel des fonds engagés par la banque pour le financement de son client. De ce fait, la banque subit une perte en capital (créance non remboursée) et en revenus (intérêts non perçus) perte qui est probablement bien plus importante que le profit réalisé sur cette même contrepartie non défaillante. Dans ce risque, également désigné sous l'appellation du risque de crédit qui est l'objet de notre étude et qu'on détaillera par la suite, inclura le risque pays ci-après.

3.2- Le risque pays :

Le risque de non-recouvrement total ou partiel d'une créance détenus par la banque sur son client résident dans un autre pays est appelé risque pays quand le non-remboursement résulte non pas de la volonté du débiteur mais de la situation économique du pays dans lequel il réside. Par exemple, un Etat trop endetté peut décider de ne plus rembourser sa dette ou de plus fournir les devises nécessaires aux débiteurs privés qui résident dans cet Etat, ces débiteurs seront confrontés au non remboursement de leurs dettes vis-à-vis leurs créanciers étrangers notamment des établissements de crédits étrangers.

3.3- Le risque de marchés :

« C'est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille »¹⁰. On distingue trois catégories de risque de marché affectant négativement les actifs détenus par une banque :

3.3.1- Le risque de taux d'intérêt : (titres de créances)

C'est le risque de perte lié à une évolution défavorable des taux d'intérêts issu de la détention de titres de créance (obligations) par la banque.

⁹ PIERRE-Charles pupion, économie et gestion bancaires, dunod, paris 1999, p69

¹⁰ Idem, p 74

Il touche l'ensemble des éléments du bilan de la banque ayant leur rémunération ou leur valeur dépendant d'un taux d'intérêt.

3.3.2- Le risque de position sur actions : (titres de propriétés)

« La valeur du portefeuille des titres de propriétés (actions) détenu par l'établissement de crédit évolue selon les cours boursiers. Le risque de perte lié à l'évolution défavorable des cours des actions constituant le portefeuille de la banque est appelé le risque de position sur actions. »¹¹

3.3.3- Le risque de change :

Le risque de change résulte d'une évolution défavorable du cours d'une devise dans laquelle la banque détient des créances et des dettes. Il traduit le fait qu'une baisse des cours de change peut entraîner une perte de valeur d'avoir libellés en devise étrangère. De même, la hausse des taux de change peut entraîner une hausse de valeur en monnaie nationale d'engagements libellés en devise étrangères. En effet, ces fluctuations impactent la valeur des recettes ou des créances étrangères détenus par la banque exprimées en monnaie nationale. Il sera de même dans l'évaluation des actifs détenus en devises ou des emprunts contractés en devises.

3.4- Le risque opérationnel :

Le Comité de Bâle définit le risque opérationnel comme étant "*le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs*".

En d'autre terme, le risque opérationnel est le risque lié aux processus de prestation des services, au traitement des opérations, au facteur humain (personnel), ou des événements externes, tels que les risques de détérioration de l'outil industriel ou technologique, ou des risques climatiques ou à des perturbation de l'environnement dans lequel opère la banque (juridique, fiscale, sécuritaire... etc.).

3.5- Le risque de liquidité :

« Le risque de liquidité ou d'illiquidité de la banque est le risque de ne pas disposer d'assez de liquidité pour faire face aux demandes de retrait de fonds »¹².

¹¹ SYLVIE De coussergues, OPCIT, p103

¹² PIERRE-Charles pupion, OPCIT, p75

Le risque de liquidité peut provenir d'une impossibilité de refinancement pour une banque alors que, parallèlement, elle aura réalisé une forte transformation de ses dépôts à court terme. La banque se retrouve donc dans une situation de ressources financières (liquidités) insuffisantes pour faire face à ses échéances à court terme (par exemple, des retraits importants de dépôts à court terme). Ce sera le cas suite à une crise de confiance à l'égard de la banque ou à une crise de liquidité générale du marché qui freinera le marché interbancaire et empêchera la banque de trouver des liquidités. La banque devient alors insolvable.

Section2 : Types de crédits bancaires accordés aux entreprises

Le crédit est un contrat de prêt qui stipule le montant emprunté et l'échéancier de son remboursement.

Pour le créancier, il constitue une suite de flux financiers. Le premier est négatif et correspond au décaissement du prêt, c'est-à-dire au versement du capital à l'emprunteur. Les suivants sont positifs : le créancier généralement les banques encaisse des échéances qui incluent le remboursement du capital et des intérêts.

On peut donc considérer le crédit comme une anticipation de recettes futures, une forme de pari sur la réussite du projet de l'emprunteur notamment les entreprises.

1- Les crédits d'exploitation :

Le financement du cycle d'exploitation regroupe l'ensemble de crédits qui permettent à l'entreprise d'équilibrer sa trésorerie courante ; les besoins couverts par ce type de crédits sont liée essentiellement aux décalages en montant et dans le temps existant entre les dépenses et les recettes d'exploitation d'une entreprise et qui mettent en difficulté les opérations courante de cette dernière.

1.1- Les crédits globaux : on distingue 3 types de crédits de trésorerie globaux¹³ :

1.1.1- Les facilités de caisse :

« La facilité de caisse est essentiellement destinée à donner à la trésorerie une élasticité de fonctionnement .elle est consentie aux entreprises pour leur permettre de faire face aux décalages de très courte durée qui peuvent affecter leur trésorerie à certaines périodes notamment lors des échéances fournisseurs, des payes du personnel ou du règlement de la TVA »¹⁴.

1.1.2- Le découvert bancaire :

« Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin de fond de roulement dépassant les possibilités de son fond de roulement¹⁵ ».

Accordée pour une période plus ou moins longue, le découvert bancaire eut être autorisé dans le cas où une entreprise est en attente de fonds et qu'elle souhaite disposer à l'avance

¹³ BEN KHEDDA.I, cours de techniques bancaires, 2 eme année master, ESC, 2015

¹⁴ GERARD Rouyer et ALAIN Choinel, la banque et l'entreprise, collection banque ITB, paris juillet 2002, p85

¹⁵ F. BENYAKOUB. L'entreprise et le financement bancaire. Edition casbah, 2001, p38

des fonds attendues. Le découvert sert à compléter un fond de roulement temporairement insuffisant, cependant, l'entreprise se doit de justifier le besoin à ce type de financement (acquisition de matière première, ou de marchandises, versement d'un acompte sur l'achat d'une machine faisant l'objet d'un rabais...etc.), et qui devrait dégager à terme des profits mais inaccessible pour l'entreprise faute de disponibilités.

1.1.3- Le crédit de compagne :

« Le crédit de compagne est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière. La raison fondamentale du crédit de compagne est l'existence d'un cycle saisonnier.... »¹⁶.

Les entreprises dont l'activité est saisonnière peuvent supporter de très importants décaissements à l'entrée du cycle puis réalisent des ventes ultérieures, ou elles décaissent progressivement au fur et à mesure de ses besoins et vendent d'un coup sur le marché leurs produits en fin de cycle. Le crédit de compagne est très utile dans ce cas de figure.

1.2- Les crédits spécifiques :

1.2.1- L'escompte commercial :

« L'escompte est une opération qui consiste pour le banquier à racheter à une entreprise les effets de commerce dont elle est porteuse (bénéficiaire final) avant l'échéance et ce moyennant le paiement d'agios, le cédant restant garant du paiement »¹⁷.

Autrement dit, l'escompte permet à un fournisseur (client de la banque ou cédant) de mobiliser avant terme, les créances qu'il détient sur ses propres clients (acheteurs) en les cédants, en cas de besoin immédiat de liquidité, à son banquier (cessionnaire) qui le règle par anticipation et se charge à l'échéance du recouvrement sur l'acheteur. En contrepartie du service rendu, la banque prélève sur le montant de l'effet escompté, une somme appelée escompte correspondant à l'ensemble des intérêts et des commissions (agios).

1.2.2- Les avances sur marchandise :

« L'entreprise qui détient des marchandises en stock peut demander à sa banque une avance sur ces marchandises. Cette avance sera dans la plupart du temps garantie par les marchandises qui seront donc affectées en gage et déposées en magasins généraux »¹⁸.

¹⁶ BENHALIMA.A. Principes de techniques bancaires, référence à l'Algérie, Edition dehleb, Alger, p 63

¹⁷ Luc BERNET-ROLLANDE "Principes de technique bancaire", Edition eyrolles, paris 2006, p 76

La banque avance des fonds sur des marchandises soit au moyen d'une avance sur marchandise soit par l'escompte des warrants :

- La banque avance des fonds qui sont garanties par des marchandises mis en gage, soit dans les locaux de l'entreprise, soit dans des locaux appartenant à un tiers, généralement dans les magasins généraux. (les magasins généraux sont des entrepôts sous le contrôle de l'état et sont responsables de la conservation de la marchandise en question).
- L'escompte warrant : obtenir une avance bancaire contre dépôt des marchandises dans les magasins généraux

1.2.3- L'affacturage :

« La technique de l'affacturage ou de factoring consiste en un transfert de créances commerciales de leur titulaire à une société d'affacturage (le factor) qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance du débiteur »¹⁹.

L'affacturage est à la fois un procédé de recouvrement, une technique de garantie des risques et éventuellement un moyen de financement des créances. En contrepartie de commissions le contrat d'affacturage permet à l'entreprise de se décharger des opérations de recouvrement des créances sur ces clients.

1.3- Les engagements par signatures :

Le crédit par signature est l'engagement pris par la banque de mettre des fonds à disposition de son client ou d'intervenir financièrement en cas de défaillance de celui-ci. En effet, par sa seule signature, la banque garantit l'engagement de son client vis-à-vis d'un tiers sans verser de fonds. L'entreprise bénéficie d'un avantage en trésorerie par l'obtention d'un délai supplémentaire de paiement ou par une dispense de versement (éviter les sorties de fonds).

Dans le volet des crédits par signature nous avons : l'Aval, l'Acceptation, et le Cautionnement.

1.3.1- L'aval :

Le banquier en apposant sa signature et la mention « bon pour aval » s'engage solidairement et conjointement avec son client vis à vis d'un créancier, il lui donne la certitude d'un paiement à l'échéance en cas de défaillance du principal obligé (le client).

¹⁸ Luc BERNET-ROLLANDE, Principes de techniques bancaires, 20^{eme} édition, dunod, 2000, p 223

¹⁹ JEAN-MARC Béguin et ARNAUD Bernard, OPCIT, p260

Si à échéance le débiteur principal faillit à ses engagements, le banquier se trouvera dans l'obligation de payer à sa place, mais il acquiert les droits qui découlent de la propriété de l'effet avalisé (les dispositions du droit cambiaire).

1.3.2- L'acceptation²⁰ :

L'acceptation de la banque est l'engagement qui se traduit par l'apposition de la mention «bon pour acceptation » au recto de l'effet de commerce suivie de la signature du banquier garantissant ainsi son paiement à l'échéance. Elle est différente de l'aval du fait que le banquier accepteur devient le principal obligé vis-à-vis du créancier.

1.3.3- Le cautionnement :

« On entend par caution bancaire un prêt de signature de la part de la banque équivaut à une promesse de payer à la place de son client à une certaine échéance »²¹.

L'engagement résulte obligatoirement d'un écrit et le banquier ne peut revenir sur son engagement quelle que soit la situation de son client. Cependant, le banquier se doit d'une étude minutieuse pour l'octroi de ce concours bancaire car dans certains cas l'engagement peut entraîner des décaissements importants.

Il existe différents types d'engagements par signature tel que des cautions :

- Les cautions professionnelles : Destinées aux entreprises pour l'exercice de leurs métiers ou en cas de leur défaillance.
- Les cautions pour différer les paiements : Pour différer le paiement des droits de douane, les impôts, taxes...etc.
- Les cautions pour éviter les décaissements
- Les cautions pour accélérer les entrées
- Les cautions des engagements financiers.

2- Les crédits d'investissements :

Destinés à financer le cycle d'investissement des entreprises qui ont comme inconvénient majeur d'être limitées dans leurs possibilités d'investissement et que leur fonds propres s'avèrent insuffisants.

²⁰ MANCHON.E, analyse bancaire de l'entreprise, édition Economica, 1999, p 35

²¹ GERARD Rouyer et ALAIN Choinel, la banque et l'entreprise, collection banque ITB, paris juillet 2002, p377

2.1- Les crédits d'investissements à long terme²² :

Ils ont pour but de permettre aux entreprises et aux professionnels de parfaire le financement de leurs investissements.

D'une durée de 7 à 20 ans, les crédits à long terme sont distribués par les banques et les établissements financiers spécialisés.

Pour ce type de financement, les banques agissent, la plupart du temps, dans le cadre d'un consortium (crédits syndiqués) et ce, dans l'objectif d'un partage des risques et aussi eu égard au respect des règles prudentielles.

Les institutions financières spécialisées assurent le financement de ces crédits sur leurs propres ressources et également par recours à des emprunts obligataires.

2.2- Les crédits d'investissements à moyen terme :

D'une durée de 2 à 7 ans, les crédits à moyen terme sont destinés à financer les investissements consistant notamment en l'acquisition par les entreprises d'équipements de production. Ils sont accordés soit par une banque soit par un établissement financier spécialisé.

Il existe, le plus souvent, une liaison entre la durée du financement et la durée de vie du bien financé. La durée du prêt doit, cependant, tenir compte des possibilités financières de l'entreprise ; celle-ci, en effet, pendant cette période, doit pouvoir non seulement assurer le remboursement du crédit, mais aussi le paiement des intérêts²³.

Un financement par un crédit à moyen terme ne doit pas normalement couvrir la totalité de l'investissement ; il est logique que l'entreprise qui désire s'équiper fasse un effort d'autofinancement. La part du financement par un crédit à moyen terme est comprise, en général, entre 50 % et 75 % du montant de l'investissement.

Toutefois, pour les investissements modestes (véhicules de tourisme, équipements informatiques), les banques acceptent souvent de financer l'investissement à 100 %.

L'analyse d'une demande de crédit à moyen terme repose principalement sur l'étude de différents éléments :

- La situation économique ;

²² Benkhedda I. cours de techniques bancaires, 2 eme année master, 2015, ESC koléa

²³ BENHALIMA.A opcit, p 79

- La situation financière, et, plus particulièrement rentabilité de l'entreprise avant l'opération et après l'opération à financer,
- Les garanties offertes (personnelles ou/et réelles choisies en fonction des biens financés et de la situation de l'emprunteur).

2.3- Le crédit-bail : (Leasing)

« Le crédit-bail, appelé aussi leasing, est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat »²⁴.

2.3.1- Caractéristiques du crédit-bail:

- Ce n'est pas une vente à tempérament, car l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé.
- Ce n'est pas une simple location, car le locataire dispose d'une faculté de rachat.
- Ce n'est pas une location-vente, car le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué.

2.3.2- Mécanisme du crédit-bail :

- L'entreprise choisit son équipement.
- Le fournisseur est réglé par la société de crédit-bail.
- La durée du contrat doit correspondre à la vie économique du bien loué.
- A la fin du contrat, le locataire peut :
 - soit rendre l'équipement ;
 - soit le racheter pour sa valeur résiduelle fixée au départ dans le contrat ;
 - ou continuer à le louer moyennant un loyer très réduit.

En général, pas de garanties demandées pour ce type de financement. Cependant, Il s'agit d'une technique de financement d'un coût élevé, surtout pour les petits investissements.

3- Le financement du commerce extérieur :

En vue d'accompagner la croissance des transactions internationales et la globalisation, le système bancaire algérien met à la disposition des importateurs et exportateurs des solutions de financement dans l'espoir d'améliorer l'économie nationale.

²⁴ Luc BERNET-ROLLANDE, Principes de techniques bancaires, 1 ère édition, paris, 1999, p 261

3.1- La remise documentaire :

La remise documentaire (ou encaissement documentaire) consiste pour le, vendeur à faire encaisser par une banque le montant dû par un acheteur contre remise de documents ».

Les documents sont remis à l'acheteur uniquement contre :

- Paiement, ou
- Acceptation d'une lettre de change.

Mécanisme :

- 1- Réalisation de l'opération commerciale entre l'acheteur et le vendeur (contrat)
- 2- Expédition des marchandises par le vendeur (l'exportateur)
- 3- Remise des documents: Le vendeur remet à sa banque (banque remettante) les documents nécessaires à l'importateur (acheteur) pour prendre possession des marchandises.
- 4- Envoi des documents à la banque présentatrice (banque de l'acheteur).
- 5- Remise des documents à l'acheteur seulement contre paiement ou acceptation.
- 6- Paiement ou acceptation : L'acheteur paie ou accepte l'effet en contrepartie des documents remis. Il peut ainsi prendre possession des marchandises.
- 7- Paiement de la banque présentatrice à la banque remettante.
- 8- Crédit au vendeur : la banque du vendeur crédite le compte de son client du montant de son exportation dès réception des fonds.

3.2- Le crédit documentaire²⁵ :

Est l'engagement (par signature) pris par une banque (la Banque Emettrice) pour le compte d'un tiers (Donneur d'ordre) de payer à un bénéficiaire (prestataire de services, vendeur, fournisseur...) via une banque intermédiaire (la banque notificatrice) un montant déterminé dans un délai fixé sur présentation des documents conformes aux termes et conditions fixés.

Mécanisme : Le crédit documentaire nécessite deux étapes : l'ouverture et la réalisation.

Première étape : Mise en place d'un crédit documentaire (ouverture)

Le donneur d'ordre introduit une demande d'ouverture d'un crédit documentaire. Cette demande est établie sur la base du contrat, de la vente ou de l'accord conclu entre l'acheteur et

²⁵ Benkhedda I. cours de techniques bancaires, opcit

le vendeur. La banque émettrice (banque de l'acheteur) examine la demande et la possibilité d'émettre l'opération. La banque émettrice se charge de la confection du texte, ouvre le crédit et l'envoie à la banque notificatrice ou à la banque confirmatrice.

- Si la banque joue uniquement le rôle de banque notificatrice, celle-ci authentifie le message et le transmet au bénéficiaire (authentification).
- Si la banque joue le rôle de banque confirmatrice, elle examine les risques et envoie le message au bénéficiaire (confirmation).-
- Le bénéficiaire examine les termes et conditions du crédit documentaire reçu afin de s'assurer que ceux-ci reflètent bien les conditions du contrat, de la vente ou de l'accord. Le cas échéant, il demandera des modifications au donneur d'ordre avant la réalisation de l'opération

Deuxième étape : Réalisation du crédit documentaire

Le bénéficiaire établit et rassemble les différents documents demandés et les transmet à la banque désignée (banque notificatrice ou confirmatrice). La banque désignée examine les documents suivant le type d'opération :

- La banque confirmatrice règle leur valeur et les transmet en réclamant le remboursement ;
- La banque notificatrice ne les règle pas et les transmet à la banque émettrice pour paiement.
- La banque émettrice décide si les documents présentent l'apparence de conformité et paye la valeur des documents présentés. Elle transmet les documents au donneur d'ordre. Le donneur d'ordre reçoit les documents et son compte est débité de la valeur payée du crédit documentaire

Section 3 : Dispositifs prudents relatifs au risque de crédit

La réglementation bancaire est l'ensemble de règles qui régissent l'activité des banques, ces règles trouvent leur origine dans la législation (lois, ordonnances) et la réglementation (décrets, règlements, instructions...). Ces règles dites prudentielles visent à faire observer aux banques une conduite prudente dans l'exercice de leurs activités.

La naissance de la réglementation prudentielle bancaire actuelle date de la fin des années 80. C'est l'œuvre du Comité de Réglementation Bancaire, dit "Comité de Bâle", institué vers la fin 1974, au sein de la BRI²⁶, par les Gouverneurs des Banques centrales des pays du G10.

1- Le Bâle 1²⁷ :

Ce premier accord de 1988 a représenté une étape fondamentale dans l'établissement d'une réglementation prudentielle des banques visant à améliorer la stabilité du système bancaire. « L'accord est centré sur le risque de crédit. »

Dans la pratique, la restitution de leurs dépôts aux épargnants ne peut se faire continuellement que grâce aux remboursements des crédits par leurs emprunteurs. D'où: la nécessité de s'assurer de la remboursabilité des crédits.

C'est ainsi que le Comité de Bâle a recommandé dès 1988 une norme (ratio) minimale de fonds propres, c'est le ratio de solvabilité ou d'adéquation du capital appelé communément le ratio de COOK²⁸.

Ce ratio est le rapport entre le montant des fonds propres et le montant des crédits pondérés. Le respect de ce ratio exige que le rapport fonds propres d'une banque et ses engagements (crédits) soient supérieurs ou égaux à 8%.

$$\frac{\text{Fonds Propres}}{\text{Risques Crédits pondérés}} \geq 8\%$$

²⁶ BRI : La Banque des règlements internationaux.

²⁷ DOV Oglén, Comptabilité et audit bancaire, opcit, p 395

²⁸ COOKE ; Peter Cooke, un directeur de la Banque d'Angleterre qui avait été un des premiers à proposer la création du Comité de Bâle et fut son premier président.

Les banques doivent maintenir, à tout moment, un niveau de rapport entre les fonds propres et les encours de crédits pondérés qui soit égal au minimum à 8%

La pondération indique que les différents crédits n'ont pas le même niveau de risque, car les emprunteurs ne présentent pas tous le même profil de risque; ils doivent donc être pondérés en fonction du niveau de risque assorti à chaque catégorie d'emprunteurs.

Afin d'homogénéiser le calcul de ce ratio, il est proposé des pondérations pour chaque catégorie d'emprunteurs.

Tableau 1 : Pondération du risque pour chaque catégorie d'emprunteur

Contrepartie		Pondération	
		OCDE	Non OCDE
Souverain		0%	100%
Autres organismes publics		10%, 20%, 50%	100%
Banques	< 1 an	20%	20%
	> 1 an	20%	100%
Entreprises		100%	100%
Détail	Immobilier	50%	100%
	Autre	100%	100%

Source : DOV Oglén, Comptabilité et audit bancaire, opcit, p 398

Conséquences du ratio :

- Cette réglementation a été jugée trop coûteuse, d'où la fuite vers le marché
 - Désintermédiation: les banques développaient de plus en plus de l'activité de placement sur les marchés financiers (actions, obligations et produits dérivés) au détriment de leur activité traditionnelle de crédit.
 - Innovations financières (les produits dérivés). Ce déplacement de l'activité leur a permis de contourner la réglementation prudentielle,
 - Mais il a engendré d'autres risques : les risques de marché
- ❖ Le risque de marché a été identifié dès 1994/95 et pris en considération dans le calcul du ratio de solvabilité à partir de 1996.

D'où le ratio Cooke corrigé du risque de marché devient :

$$\frac{\text{Fonds Propres}}{\text{Risques Crédits pondérés} + \text{Risque de Marché}} \geq 8\%$$

2- Le Bâle II²⁹ :

Suite aux limites que représente le ratio COOKE établi dans l'accord de Bâle I, Le Comité de Bâle a engagé depuis un travail de refonte de l'Accord de 1988, qui a débouché en janvier 2000 sur la publication d'un nouveau dispositif appelé « Accord Bâle II », là où il a été introduit un nouveau ratio de solvabilité appelé ratio Mac Donough³⁰.

2.1- Exigences de Bâle II :

Les objectifs de la refonte de l'accord de Bâle sont :

- La prise en compte l'ensemble des risques auxquels les banques peuvent être exposées dont les techniques bancaires de réduction des risques, qu'il s'agisse de la collatéralisation (garanties réelles et personnelles), des dérivés de crédit, ou de la titrisation ;
- Le renforcement de la surveillance prudentielle et une plus grande transparence financière ;
- La convergence entre l'exigence en fonds propres réglementaires et l'exigence de capital économique propre à chaque établissement.

Le nouvel accord repose sur une approche non seulement quantitative mais aussi qualitative en s'appuyant sur trois piliers :

➤ Pilier 1 : Exigences minimales de fonds propres :

C'est le pilier central du dispositif qui vise à introduire un nouveau ratio de solvabilité : le ratio Mac Donough, à la place du ratio Cooke.

Outre le risque de crédit et du risque de marché, le ratio Mac Donough nouveau ratio intègre un nouveau risque: le risque opérationnel.

$$\frac{\text{Fonds Propres}}{\text{Risques Crédits pondérés} + \text{Risque de Marché} + \text{Risque Opérationnel}} \geq 8\%$$

²⁹ CECILE Kharoubi et PHILIPPE Thomas, analyse du risque de crédit, 2^m Edition, Paris 2013, p 140

³⁰ Nom du président du Comité de 1998 à 2003, M. William J. Mac Donough, Président de la Federal Reserve Bank of New York.

L'objectif fondamental de ce pilier est de cerner au mieux les risques qu'encourt la banque et d'aligner un niveau adéquat de fonds propres pour leur faire face.

➤ **Pilier 2 : Processus de surveillance prudentielle :**

Le but principal de ce pilier est de s'assurer que les banques appliquent convenablement les méthodes notamment, internes pour calculer l'adéquation de leurs fonds propres sur la base d'une bonne évaluation des risques encourus.

Il s'agit:

- De s'assurer que tous les risques sont pris en charge;
- De contrôler la conformité des méthodes internes d'évaluation et de gestion de ces risques.

Et si besoin est, les superviseurs pourront demander aux banques d'augmenter leur fonds propres réglementaires ou de modifier leurs systèmes internes d'évaluation et de gestion de risques.

➤ **Pilier 3 : La discipline de marché**

Ce troisième pilier vise à obliger les banques à fournir des informations financières fiables et régulières sur leur situation et sur les opérations qu'elles effectuent, afin de permettre au marché d'évaluer correctement leur exposition (risques) et leurs capacités (fonds propres) à y faire face.

Ce pilier a deux buts :

- Améliorer la transparence et la communication financière des banques ;
- Permettre aux investisseurs de connaître leurs profils de risque, la gestion et la couverture de ces risques.

2.2-Le ratio Mac Donough et le risque de crédit³¹ :

Le ratio Mac Donough, comme le ratio Cooke, comporte au numérateur les fonds propres et au dénominateur les risques pondérés. Son rapport reste inchangé : les fonds propres doivent représenter au moins 8 % des risques pondérés. La différence réside dans la pondération des

³¹ DOV Oglén, Comptabilité et audit bancaire, opcit, p 409

risques, et dans l'inclusion pour leur calcul des risques opérationnels à côté des risques de crédit et de marché.

➤ **Le risque de crédit :**

Le nouveau ratio modifie les principes de calcul du risque de crédit en intégrant les techniques de réduction des risques.

Pour les risques de crédit, l'accord laisse le choix au gré des banques entre trois approches pour le mesurer³² :

• **Approche standard :**

Son objectif est d'affecter à chaque crédit un coefficient de pondération réglementaire qui correspond au niveau de risque de celui-ci et d'en déduire le montant de Fonds Propres à mobiliser pour couvrir ce risque.

L'approche standard est basée sur les notations des agences de rating. Dans le ratio Cooke, la pondération dépendait de la nature des créances : pondération à 0 % pour les créances sur les États de l'OCDE, 20 % pour les banques, 100 % pour les crédits aux entreprises.

• **Les approches par les modèles internes (IRB)**

Dans les approches internes, la pondération du risque relève de l'appréciation propre de la banque sur la base de ses propres systèmes d'information. L'application des modèles internes nécessite la construction d'une base de données complète et de qualité. Elle est soumise à la validation et à l'approbation de la Commission bancaire, qui apprécie si les dispositifs de gestion du risque internes à la banque sont d'une qualité suffisante. L'approche interne comporte 2 versions : simple et avancée.

❖ **Approche « notation interne de base » (IRBF : Internal rating based foundation approach) :**

Cette version est simple pour laquelle la banque réalise sa propre évaluation interne du risque de crédit pour refléter son profil de risque. L'approche simple propose une ventilation en 5 sous catégories de portefeuilles : entreprises, souverains, banques, détail et actions. La banque fournit uniquement la probabilité de défaillance (« PD ») à l'horizon d'un an pour chacune de ses notes.

³² DOV Oglén, Comptabilité et audit bancaire, opcit, p 415

- ❖ **Approche « notation interne avancée »** (IRBA : Internal rating based advanced approach) où la banque fournit également les autres paramètres du calcul réglementaire. Les banques peuvent utiliser des modèles internes complets de risque de crédit (estimation des probabilités de défaut, des taux de recouvrement, du capital nécessaire pour couvrir les risques).

3- Le Bâle III :

Peu de temps après la mise en place du dispositif de Bâle II, la crise des *subprimes* s'annonça dès l'été de l'année 2007 aux USA. Le dispositif Bâle II se trouva dépassé, alors le Comité de Bâle entama rapidement l'élaboration du troisième dispositif: Bâle III.

Le comité de Bâle a décidé de procéder à la réforme de ce cadre réglementaire pour l'adapter à l'environnement bancaire volatil et incertain.

Les accords de Bâle III publiés en 2010 gardent la même structure en trois piliers de Bâle II. Ils apportent toutefois des changements visant à renforcer la résilience du secteur bancaire. Ces changements concernent à renforcer la quantité et la qualité des fonds propres, à surveiller la liquidité, à instaurer un ratio de levier et à introduire une dimension macro-prudentielle et contra cyclique pour réduire les risques.

3.1- Redéfinition et renforcement des fonds propres :

Le dispositif Bâle III, et pour une meilleure solvabilité des banques, a introduit une définition plus stricte des fonds propres de base et ce, en ajoutant deux nouveaux coefficients aux côtés du coefficient minimum de solvabilité:

- **Le volant de conservation des fonds propres :**

$$VCS = \frac{FPb}{(RC+RM+RO)} \geq 2.5$$

Ce volant sert à conserver des marges de fonds propres en dehors des périodes de tensions afin de pouvoir les mobiliser en cas de concrétisation des pertes.

- **Le volant contra cyclique :**

$$VCC = \frac{FPb}{(RC+RM+RO)} \geq 2.5$$

3.2- Introduction de normes minimales de liquidité :

- **Le ratio de liquidité à court terme :**

Le « liquidity coverage ratio » ratio court terme, qui exigerait des banques internationales de maintenir en permanence un stock d'actifs sans risque facilement négociables, afin de résister 30 jours à une crise.

$$RLCT = \frac{\text{Encours d'actif liquides de haute qualité}}{\text{Total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jrs suivants}} \geq 100\%$$

- **Le ratio de liquidité à long terme :**

Le « net stable funding ratio » : ratio long terme, qui lui vise le même objectif mais sur un an. En clair, les établissements de crédit ne pourraient investir dans des actifs à long terme (immobilier entre autres) qu'avec des ressources à long terme. Idem quant aux actifs à court terme.

$$RLLT = \frac{\text{Montant de financement stable disponible}}{\text{Montant de financement stable exigé}} \geq 100\%$$

3.3- Le ratio de levier minimum :

$$RLM = \frac{\text{mesures de fonds propres}}{\text{mesure de l'exposition}} \geq 3\%$$

Le comité de Bâle a introduit un nouveau ratio de capital visant à maîtriser la croissance des bilans, ce ratio ne pondère pas les actifs détenus en fonction des risques auxquels ils exposent la banque.

Le ratio de levier a pour objectifs :

- de limiter l'accumulation de l'effet de levier dans le secteur bancaire, contribuant ainsi à prévenir les processus d'inversion du levier, dont les effets déstabilisateurs peuvent être dommageables au système financier et à l'économie ;
- de compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque par une mesure simple, non basée sur le risque, servant de filet de sécurité.

3.4- La mise en œuvre de l'approche macro prudentielle³³ :

L'approche micro-prudentielle consiste principalement dans la définition d'un cadre comptable et légal (normes des fonds propres, mesures des risques, contrôle interne...) que chaque banque doit appliquer individuellement.

Il s'agit de s'assurer de la sécurité et de la solidité des banques individuellement. Ou encore, de prévenir les risques idiosyncrasiques, c'est-à-dire les risques individuels qu'encourt une banque indépendamment du reste du système.

L'objectif de la surveillance macro-prudentielle et de prévenir le risque d'insolvabilité ou de défaillance généralisée du système bancaire.

4- Dispositif prudentiel en Algérie :

Les banques et les établissements financiers sont tenus « de respecter des normes et ratios applicables aux banques et établissements financiers, notamment en matière de couverture et de répartition des risques, de liquidité de solvabilité et de risques en général³⁴ ».

4.1- Le ratio de solvabilité :

Le ratio de solvabilité est le rapport entre le montant des fonds propres et l'ensemble des risques, comptabilisés au bilan ou hors-bilan. Les banques et les établissements financiers sont tenus de respecter en permanence un ratio de solvabilité au moins égal à 8%.

Ce ratio est à déclarer aux 30 juin et 31 décembre de chaque année. Le ratio algérien de solvabilité est proche du ratio international de solvabilité de Bâle 1.

Cependant, et dans la perspective de Bâle 3, le CMC a édicté un nouveau dispositif prudentiel qui devait entrer en application à partir du 1er octobre 2014.

³³ ILMANE, M.C, cours réglementation prudentielle, 3 eme année master, ESC, 2016

³⁴ Article 62 de la l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit.

Conformément au Règlement BA n°14-01 du 16 Février 2014 portant sur les coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers en son article 2 : « Les banques et établissements financiers sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle ou consolidée, un coefficient minimum de solvabilité de 9,5 % entre, d'une part, le total de leurs fonds propres réglementaires et, d'autre part, la somme des risques de crédit, opérationnel et de marché pondérés » ;

Le CMC, dans le même règlement à introduit trois nouveaux coefficients permettant d'assurer une meilleure solvabilité des banques et institutions financière :

➤ **Le Coefficient Minimum global de Solvabilité (CMgS) :**

Le CMgS est le rapport entre l'ensemble des fonds propres réglementaires (FPr) et l'ensemble des risques pondérés :

$$CMgS = \frac{\sum FPr}{\sum(RC + RO + RM)} \geq 9,5\%$$

➤ **Le Coefficient Minimum spécifique de Solvabilité (CMsS)**

Le CMsS est le rapport entre l'ensemble des fonds propres de base FPb et l'ensemble des risques pondérés

$$CMgS = \frac{\sum FPb}{\sum(RC + RO + RM)} \geq 2,5\%$$

➤ **Le Coussin ou coefficient de Sécurité (CS) :**

Le CS est le rapport entre l'ensemble des fonds propres de base (FPb) et l'ensemble des risques pondérés

$$CS = \frac{\sum FPb}{\sum(RC + RO + RM)} \geq 2,5\%$$

4.2- Le ratio de division des risques³⁵ :

Selon l'article 4 du Règlement BA n° 14-02 du février 2014 relatif aux grands risques et aux participations : « Toute banque ou établissement financier est tenu de respecter en permanence un rapport maximum de 25% entre l'ensemble des risques nets pondérés qu'il encourt sur un même bénéficiaire et le montant de ses fonds propres réglementaires ».

Les banques doivent veiller en permanence à une diversification de leur portefeuille par le respect de ce ratio où le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets.

³⁵ Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, opcit, p 84

Conclusion :

L'activité bancaire, est en grande partie orientée vers la mise en relation des agents économiques. Ce rôle d'intermédiation se manifeste habituellement par l'octroi de crédit aux entreprises afin de booster leur activité et ainsi contribuer à la croissance économique d'un pays.

Cependant, les banques sont souvent confrontées au risque de l'insolvabilité de la contrepartie qui est le risque de crédit.

Pour faire face à ce problème, les banques doivent donc adopter certaines mesures afin de pouvoir se préserver et assurer la continuité de leurs activités.

La gestion du risque de crédit représente un enjeu majeur pour la banque notamment pour assurer sa pérennité et la dynamique de son activité.

CHAPITRE II

La Gestion de risque du crédit bancaire

Introduction :

Le risque de crédit est le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations ou la détérioration de sa solidité financière. Dès qu'une banque accorde un prêt à un débiteur, elle court le risque que ce dernier n'honore pas ses engagements envers elle, qui se traduit au non remboursement du principal et des intérêts.

Pour leurs crédits aux entreprises, la situation des banques s'avère sensible au défaut de paiement ou à la faillite de leurs contreparties. Afin de prendre ses décisions de manière rationnelle, le banquier doit mesurer avec précision le risque de crédit de ses emprunteurs, car l'existence de ce risque affecte négativement la rentabilité de ses opérations de crédits et l'expose à de graves difficultés.

La gestion du risque bancaire correspond à l'ensemble des techniques, outils et dispositifs mis en place par la banque pour identifier, mesurer et surveiller les risques auxquels elle est confrontée.

Dans ce chapitre, nous présentons d'abord dans la première section l'identification du risque de crédit et ses différentes sources par la banque, ensuite dans la seconde section nous exposerons quelques méthodes permettant l'appréciation et l'évaluation du risque de crédit dont il existe plusieurs. Et finalement dans la troisième section, on mettra l'accent sur les différents moyens que dispose la banque pour se prémunir et se couvrir du risque de crédit.

Section 1 : Identification du risque de crédit

1- Notion du risque de crédit :

*« Faire crédit signifie croire. Croire en un projet, en une personne, croire en un avenir économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé. Mais croire, c'est précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation, voire les trois à la fois ».*¹

L'analyse de l'énoncé précédent nous fait comprendre qu'aucun crédit n'est totalement exempt de risques et la notion de risque est indissociable du métier de banquier.

C'est pourquoi, le banquier se doit d'être plus prudent, concernant l'attribution des crédits, et ce pour essayer d'atténuer ou d'éliminer les effets nocifs du risque de crédit qui suit.

1.1- La Notion du risque :

Le risque est défini comme la probabilité de survenance d'un événement ayant des conséquences négatives. Il se réfère par nature à un danger, un inconvénient, auquel on est exposé.

En économie, un risque exprime une probabilité statistique de survenance d'un événement non désiré. Le comité de balle définit le risque comme étant l'association de deux éléments :

« Un aléa et une perte potentielle. Si l'aléa ne porte que sur des scénarios positifs, il n'est pas considéré comme un risque. D'autre part, si la perte est certaine, elle n'est plus considérée comme un risque ».

1.2- Définition du risque de crédit :

« Il s'agit d'un risque inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle et qui correspond à la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu »².

¹ MICHEL MATHIEU : « l'exploitant bancaire et le risque de crédit » édition : la revue banque éditeur, Paris 1995, page 130.

² SYLVIE De coussergues, OPCIT, p 99

La nature de l'activité de crédit expose les créanciers financiers notamment les banques au risque. Pour eux, il s'agit d'un événement qui peut affecter négativement les flux que doit verser un emprunteur au titre d'un contrat de crédit.

Ce risque peut être considéré comme : « l'incertitude affectant les montants et les dates auxquels les paiements du débiteur seront effectués. Il est lié aux aléas qui pèsent sur l'évolution de la situation économique et financière de la contrepartie »³.

On appréhende le risque de crédit comme une possibilité de perte consécutives résultant de l'évolution négative de la situation économique et financière du débiteur.

Ce qui nous envoie à deux états de nature :

- Un risque de défaut : c'est-à-dire la cessation de paiement de la part du débiteur. C'est le risque qu'un emprunteur ne soit plus en mesure de faire face à ses engagements de paiement, c'est-à-dire son incapacité d'honorer ses obligations de paiement du capital emprunté et les intérêts.
- Un risque de dégradation de la qualité de l'emprunteur : c'est la dépréciation de la qualité du crédit qui est due à la détérioration de la solvabilité financière de la contrepartie

2- Les Risques Relatifs aux Crédits Bancaires :

Selon E.Monchon (1992), « le risque de crédit est le risque de ne pas pouvoir récupérer la totalité des concours consentis à des clients, l'entreprise ou autres, le risque de crédit se traduit pour un créancier par la défaillance partielle ou totale de son débiteur.

Ce risque peut être considéré comme réalisé lorsque toutes les voies de recours contre le débiteur aient été épuisées »⁴.

Le risque est une notion inséparable du crédit, et sa réalisation fait perdre à la banque tout ou une partie de l'actif qu'elle détient sur son client défaillant. De ce fait le banquier est confronté dans chaque opération de crédit à deux types de risques⁵ :

³ CECILE Kharoubi et PHILIPPE Thomas, opcit, p 17

⁴ E. Monchon. Analyse bancaire de l'entreprise, Edition Economica, Paris 1992, p260

⁵ Idem, p 278

2.1- Risques liés à l'entreprise (risques de non remboursement) :

L'insolvabilité de l'entreprise l'entraîne dans un processus économique et juridique impliquant l'ensemble de ses prêteurs, elle affecte de même ses relations avec ses fournisseurs, ses clients et ses salariés, et rendra son exploitation difficile à continuer normalement.

Le risque de non remboursement est un risque de défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance. C'est le risque de subir une perte dans l'hypothèse où le client se révélerait dans l'incapacité de faire face à ses engagements. Il constitue alors, le risque majeur qu'encourt le banquier dans une opération de crédit.

Celui-ci apparaît quand le client, en raison d'une dégradation de sa situation financière et /ou par mauvaise foi, n'est plus mesure ou refuse carrément de rembourser les fonds dont il est redevable vis-à-vis de sa banque.

Les origines du risque de non remboursement peuvent être liées à la qualité de la clientèle de l'emprunteur (risque particulier), à la conjoncture du marché ou de la branche d'activité dans laquelle opère l'entreprise (risque sectoriel) ou à un ensemble de données macro-économiques défavorables (risque général).

Selon CECILE Kharoubi et PHILIPPE Thomas, le risque de non remboursement résulte de plusieurs facteurs⁶ :

2.1.1- Le risque particulier :

C'est le risque propre à l'emprunteur qui dépend de sa situation économique et financière spécifique à son activité. Ce risque, est lié d'une part aux capacités techniques propres de l'entreprise et d'autre part à la qualité de la clientèle et des dirigeants.

2.1.2- Le risque professionnel :

Ce risque est lié aux difficultés du secteur économique auquel appartient le débiteur. Etant lié à la conjoncture économique du marché et au secteur d'activité de l'entreprise, ce risque peut survenir lors d'une révolution technologique, qui viendrait concurrencer tant le prix que la qualité du produit fabriqué par l'entreprise.

⁶ CECILE Kharoubi et PHILIPPE Thomas, OPCIT, p 24

2.1.3- Le risque général :

Le risque général est lié à la situation économique globale qui pèse sur les emprunteurs. Il est lié à la conjoncture politico- économique du pays et aux événements imprévisibles tels que les guerres civiles, les catastrophes naturelles, les crises économiques...etc.

Ce risque comporte à son tour plusieurs risques :

2.1.3.1- Le risque pays :

Comme il est décrit dans le premier chapitre, le risque pays résulte dans le cas où l'insolvabilité du débiteur est due à sa localisation géographique.

2.1.3.2- Le risque politique :

Ce risque réside dans le cas de guerres, de révolutions de guerres civiles détruisant les entreprises et ainsi provoquant la non solvabilité des emprunteurs.

2.1.3.3- Le risque économique :

Il est caractérisé par l'existence des crises économiques et monétaire empêchant le transfert de fonds de la part des emprunteurs vers leurs créanciers

2.2- Risques propres à la banque :

Le risque impliqué dans tout accord de crédit se manifeste pour la banque sous plusieurs risques:

2.2.1- Le risque d'immobilisation :

La notion de risque d'immobilisation est étroitement liée à l'équilibre devant exister entre les ressources et les emplois de la banque en matière de durée (inadéquation des échéances). Elle doit assurer un équilibre entre la liquidité de ses emplois et l'exigibilité de ses ressources.

En fait, il faut toujours rechercher des ressources stables et surtout compatibles avec les crédits à accorder, pour ne pas se trouver pris au dépourvu lors des retraits massifs, éventuellement, des dépôts.

En d'autre terme, ce risque peut se traduire par l'incapacité de la banque à transformer ses crédits en liquidités, pour pouvoir assurer le retrait de fonds par ses déposants et accorder des crédits à sa clientèle.

2.2.2- Le risque de taux :

Le risque de taux résulte de l'évolution divergente du coût des emplois de la banque par rapport au coût de ses ressources. Ceci peut compromettre sa marge d'exploitation.

Afin de minimiser ce risque, le banquier doit opter pour des taux d'intérêt variables sur le crédit, afin de pouvoir apporter les réajustements nécessaires en fonction de l'évolution du marché.

2.2.3- Le risque de change :

Il résulte de la fluctuation du taux de change de la monnaie nationale par rapport aux monnaies étrangères dans lesquelles les prêts sont libellés.

Dans les opérations de financement du commerce extérieur, notamment les importations, le risque de change, supporté par le client, contraint souvent ce dernier à demander un CMT consolidation pour le remboursement de la perte de change.

3- La responsabilité du banquier prêteur :

La banque en tant que dispensateur de crédit à l'entreprise, est exposée comme toute autre fournisseur à un risque de non-paiement. Mais en plus le paradoxe est qu'elle doit s'imposer une discipline qui la conduit d'éviter de prêter trop ou trop longtemps à une entreprise. Compte tenu des risques relatifs au risque de crédit cités précédemment, la responsabilité du banquier s'avère marquante à deux égards :

-En premier lieu, l'accord d'un crédit à une entreprise en situation compromise voire désespérée,

-En second lieu, l'octroi de crédit inapproprié aux besoins de l'entreprise.

Selon Hubert de La Bruslerie, la responsabilité du banquier a été reconnue à la fois lorsqu'il y a soutien abusif d'une entreprise en difficulté, et lorsqu'il y a rupture abusive de crédit⁷.

3.1- Responsabilité dans le financement abusif d'une entreprise :

Selon Hubert de La Bruslerie, cette responsabilité peut être appréhendée en deux cas :

➤ Financement d'une entreprise en situation désespérée :

La banque a un devoir de discernement qui la conduit à ne pas faire crédit à une entreprise dont la situation est sans issue. En effet, en maintenant artificiellement en vie une entreprise par le biais d'injection de crédits ou de renouvellement de crédits, la banque conforte vis-à-vis des tiers, et notamment des fournisseurs, une apparence illusoire de solidité et de solvabilité.

En manquant à ce devoir, le banquier commet une faute qui engage sa responsabilité et peut fonder des actions en réparation civile de la part des tiers pour « soutien abusif à une entreprise dont la situation est irrémédiablement compromise » selon les termes souvent repris par la jurisprudence.

En revanche, un concours sous forme de crédit devient légitime si, grâce à lui, l'entreprise a une chance de se redresser.

➤ Fourniture d'un crédit inapproprié :

Mise à part du soutien abusif d'une entreprise par le crédit, la responsabilité de la banque est engagée aussi en cas de fourniture d'un crédit inapproprié.

C'est le cas lorsque le crédit en montant ou en coût n'est pas adapté aux besoins de l'entreprise. Un montant excessif dépassant de loin la capacité financière de remboursement du client, ou un crédit dont le coût est trop élevé, peuvent engager la banque.

3.2- Responsabilité en cas de rupture de crédit :

La banque est tenue de respecter le terme initial du remboursement convenu dans le contrat de crédit. Seule la perte de confiance, indispensable dans une relation de crédit, ou la

⁷Hubert de La Bruslerie, « Analyse financière, information financière, diagnostic et évaluation », 4^{eme} édition, DUNOD, Paris 2010, p 435

prise de conscience d'une situation irrémédiablement voire compromise de l'entreprise, peuvent justifier la résiliation sans préavis du crédit avant le terme par le prêteur.

La banque doit cependant respecter certaines conditions lors d'une résiliation d'un contrat. En effet, une rupture de crédit sans préavis peut conduire l'entreprise à la cessation de paiements. Une banque qui agirait de la sorte peut se voir reconnaître une part de responsabilité dans le cas d'une faillite.

La crainte d'une défaillance du débiteur, celle de voir sa responsabilité mise en cause pour des montants qui parfois dépassent les crédits accordés ou encore la pression concurrentielle, va se répercuter inévitablement sur sa manière interne de gérer le risque crédit.

Section 2 : Evaluation du risque de crédit.

1- L'analyse financière :

L'analyse financière est une discipline classique d'évaluation du risque crédit. Le diagnostic financier est un outil qui se repose sur l'information comptable et financière fournis par l'entreprise et qui permet au banquier d'apprécier le profil de risque de cette dernière et d'appréhender sa performance financière et économique ainsi que sa solvabilité. Cette étude permet de constituer une base solide pour la prise de décisions en matière d'octroi de crédit.

1.1- La collecte de l'information :

1.1.1- L'information en provenance de l'entreprise :

L'entreprise constitue la première source d'informations pour le banquier, chaque année, elle est obligée d'établir des états comptables et financiers de synthèse qui sont :

- ✓ Le bilan ;
- ✓ Le compte de résultat ;
- ✓ Les documents annexes

1.1.1.1- Le bilan :

« Le bilan est un document de synthèse qui représente à une date donnée la situation patrimoniale de l'entreprise. Le patrimoine comprend à la fois les biens possédés par l'entreprise mais aussi les dettes qu'elle a contractées. »⁸.

❖ Les grandes masses du bilan:

- **L'actif** : constitue les emplois de l'entreprises actifs immobiliers, actifs incorporels (brevets...), actif circulant (stocks et créances clients, disponibilités);
- **Le passif** : constitue les ressources de l'entreprise, capitaux propres, endettement à long terme, dettes bancaires à court terme, dettes fiscales et sociales.

⁸ www.business-start.lu, 07 avril 2016, 15 :42

1.1.1.2- Le compte de résultat :

« Présente l'ensemble des flux de produits et de charges imputables à la période de temps déterminée par l'exercice comptable. Il est organisé en distinguant les produits et charges d'exploitation, financières et exceptionnels qui mettent en évidence chacun un résultat d'exploitation, un résultat financier et un résultat exceptionnel. À l'intérieur de ces trois rubriques, les charges sont présentées par nature. Le résultat net de l'exercice, bénéfique ou perte, est le solde final du compte de résultat »⁹.

1.1.1.3- Les documents annexes :

L'objectif des documents annexes est de compléter par des informations chiffrées ou non chiffrées, le bilan et le compte de résultat et de les commenter de manière à en expliquer la signification ou justifier certains choix comptables.

1.1.2- L'information externe :

Mise à part des documents obligatoires que doivent fournir les entreprises, le banquier peut collecter des informations d'ordre financier et économique utiles au diagnostic financier relatives à l'environnement externe de l'entreprise. Plusieurs sources sont disponibles, on citera :

- L'Office National des Statistiques (ONS) ;
- La Chambre de Commerce ;
- Les revues professionnelles ;
- La Banque d'Algérie (BA), par la consultation de ses différentes centrales (centrale des risques, des bilans et centrale des impayés) ;
- Les rapports établis par le Conseil National Economique et Social (CNES).
- La presse économique et spécialisée ;
- Les visites sur site et entretiens avec les clients;

1.2- Le traitement de l'information :

Après que la banque ait collecté les informations disponibles sur l'entreprise question de la demande de crédit, elle procède par la suite au traitement de ces informations et

⁹ Hubert de la Bruslerie, OPCIT, P120.

constater ou pas si l'entreprise devra bénéficier de l'obtention du crédit en analysant sa structure financière.

1.2.1- Le bilan financier :

Le bilan financier résulte de retraitement, reclassement et réévaluation du bilan comptable, il reflète la vraie situation patrimoniale de l'entreprise. D'après le bilan financier On peut cerner les indicateurs de l'équilibre financier suivants :

Le fond de roulement (FR) :

Il représente l'excédent des ressources stables (capitaux permanents) sur les Emplois stables (l'actif immobilisé), c'est donc une marge de sécurité destinée à financer le cycle d'exploitation. Le fonds de roulement est un indicateur du financement à moyen et long terme de l'entreprise. Il est calculé comme suit:

- Par le haut du bilan : $FR = \text{capitaux permanents} - \text{actif immobilisé}$
- Par le bas du bilan : $FR = \text{actif circulant} - \text{dettes à court terme (DCT)}$.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) :

C'est la différence entre les besoins du cycle d'exploitation et ses ressources à un moment donné, il constitue donc un besoin de financement net qui a pour origine, les décalages temporels entre les dates de décaissement et les dates d'encaissement, quand les décaissements précèdent les encaissements. Son calcul se fait comme suit :

- $BFR = \text{besoins de financements} - \text{ressources de financement} = \text{valeurs d'exploitation} + \text{valeurs réalisables} - \text{DCT (hormis concours bancaires courants)}$.

La trésorerie (TR) :

« La trésorerie d'une entreprise représente la différence entre les actifs et les dettes dont la liquidité et l'exigibilité sont immédiates ».¹⁰

$TR = FR - BFR$; $TR = \text{valeurs disponibles} - \text{concours bancaires courants}$.

On distingue alors trois situations de trésorerie :

¹⁰ S.BALLADA, J-C.COILLE, «Outils et mécanismes de gestion financière », éd. MAXIMIA, Paris, 2000, P124.

- $F.R > B.F.R$: $TR > 0$: L'entreprise arrive à financer son exploitation avec des ressources stables, et dispose d'une marge de sécurité, Cependant, une trésorerie excédentaire inemployée à long terme peut traduire une mauvaise gestion des liquidités disponibles.
- $F.R < B.F.R$: $TR < 0$: L'entreprise ne peut financer l'intégralité de son B.F.R par elle-même ; il y'a donc dépendance des ressources de trésorerie (concours bancaires à court terme) et insolvabilité potentielle
- $F.R = B.F.R$: $TR = 0$: Cette situation, en pratique, impossible à réaliser en permanence dénote une gestion optimale des ressources de l'entreprise, à savoir une indépendance vis-à-vis des concours bancaires et une inexistence de liquidités inemployées.

Dans cette analyse l'accent est mis essentiellement sur le fond de roulement. En effet, Un fonds de roulement positif signifie que des financements à long terme ont permis d'acquérir non seulement l'actif immobilisé (équipements, locaux), mais aussi arrive à financer une partie de l'exploitation.

Par contre, s'il est négatif cela se traduit par une insuffisance de ressources financières à moyen terme pour financer l'ensemble des immobilisations.

À première vue, cette situation est défavorable; en effet, une partie des éléments durables de l'entreprise est financée à court terme, ce qui représente une solution risquée

1.2.2- Analyse financière de la performance :

1.2.2.1- Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) :

Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) servent à expliquer comment s'est formé le résultat de l'entreprise¹¹. La simple lecture du compte de résultat n'est pas suffisante pour diagnostiquer la situation économique de la société. Pour enrichir l'information, les soldes intermédiaires de gestion (SIG) divisent le résultat net en résultats partiels qui permettent de mieux analyser les performances de l'entreprise sur plusieurs niveaux.

¹¹ Claude-Annie Duplat, Analyser et maîtriser la situation financière de son entreprise, Collection Guid'Utile, Paris 2004, p 88

1.2.2.2- L'analyse des ratios :

Définition du ratio :

« C'est un rapport entre deux grandeurs significatives (masse du bilan, du compte de résultat, indicateurs de gestion...) ayant pour objectif de fournir des informations utiles et complémentaires aux données utilisées pour son calcul. Les ratios sont des outils de mesure et de contrôle de l'évolution dans le temps et dans l'espace d'un phénomène étudié en analyse financière »¹².

Le calcul de certains ratios permettra de porter un jugement très rapide sur l'entreprise. Ils sont calculés à partir des éléments du bilan et du compte de résultat.

Les ratios financiers peuvent être classés en trois catégories¹³ :

- Les ratios de solvabilité et d'endettement, calculés à partir du bilan;
- Les ratios de rentabilité, calculés à partir du compte de résultat;
- Les ratios de trésorerie.

Les ratios permettent de faire une analyse financière de l'entreprise et, à ce titre, sont très utilisés par les banques afin de porter un jugement sur la santé de l'entreprise qui sera utile en matière de décision pour l'obtention du crédit.

2- Méthode des scores :

2.1- Définition du modèle de score :

« Les modèles de score sont des outils de mesure du risque qui utilisent des données historiques et des techniques statistiques. Leur objet est de déterminer les effets de diverses caractéristiques des emprunteurs sur leur chance de faire défaut. Ils produisent des scores qui sont des notes mesurant le risque de défaut des emprunteurs potentiels ou réels. Les institutions financières peuvent utiliser ces notes pour ranger les emprunteurs en classes de risque ». ¹⁴

L'objectif des méthodes de scores est de faciliter l'appréciation du profil de risque de chaque entreprise en permettant de distinguer celles qui sont saines et celles qui

¹² B et F. GRANDUGUILLOT, « Analyse financière : les outils du diagnostic financier », Ed. GUALINO, Paris, 2002, P137.

¹³ Claude-Annie Duplat, opcit, p 92

¹⁴ M.DIETCH et J.PETEY, « Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières », éd. Revue banque éditeur, 2003, P47

représentent un risque de défaillance. L'intérêt de la démarche est d'anticiper une défaillance future en observant les entreprises a priori.

La méthode de score est un outil de mesure du risque qui se repose sur l'exploitation des données historiques des entreprises et des techniques statistiques. Cette méthode produit des « scores » qui sont des notes mesurant le risque de défaut des emprunteurs potentiels ou réel. La banque peut utiliser ces notes pour ranger les entreprises en classes de risque.

2.2- L'analyse discriminante :

La méthode statistique qui permet de construire une échelle de score est l'analyse multidimensionnelle discriminante appliquée aux ratios financiers des entreprises.

L'analyse discriminante est une technique qui permet de classer les emprunteurs en deux catégories ou deux populations :

- Les entreprises saines : absence de défaut.
- Les entreprises dites défaillantes ;

L'analyse est une notation établie sur la base des états financiers des entreprises (bilan, TCR), elle permet de réaliser une combinaison d'un ensemble de variables (ratios) qui permettent de regrouper les entreprises dans des classes homogènes.

2.3- La fonction de score :

Le modèle discriminant est un modèle linéaire, c'est-à-dire qu'il permet d'obtenir une combinaison linéaire des ratios les plus pertinents dans le reclassement des entreprises saines et défaillantes à partir de la valeur d'un score.

$$\text{Score} = a_0 + a_1 R_1 + a_2 R_2 + \dots + a_n R_n$$

Où :

a_i : coefficient de pondération de chaque ratio.

R_i : ratio i introduit dans l'analyse.

n : nombre de ratios pertinents dans le reclassement.

3- Les systèmes experts :

Les systèmes experts sont aussi des outils de mesure du risque de crédit au niveau individuel. Cependant, contrairement aux modèles du scoring qui est un modèle qui se repose sur des méthodes quantitatives, les systèmes experts reposent essentiellement sur des méthodes qualitatives.

Les deux types de modèles utilisent des informations comptables et financières fournis par les emprunteurs sur leurs états financiers.

3.1- Définition des systèmes experts :

« Dans ces systèmes experts, l'approche est de nature qualitatives. Elle cherche à reproduire de façon cohérente les règles de décisions des experts en matière de crédit ou leur système d'évaluation du risque. On détermine ces règles de manière totalement empirique, en interrogeant les experts, les responsables crédits, sur leurs pratiques, en confrontant leurs avis et en leur demandant de valider collectivement les règles de décision émergeant de ces discussions et confrontations »¹⁵.

« Un système expert est un programme informatique qui utilise un raisonnement symbolique spécialisé pour résoudre des cas difficiles que seul un homme ayant une expérience et une connaissance pointue dans le domaine peut résoudre »¹⁶

3.2- L'objectif des systèmes experts :

Les systèmes experts ont pour objectif de constituer des règles d'analyse permettant d'identifier et de mesurer le risque des emprunteurs, ainsi d'intégrer ces règles dans des systèmes de décisions opérationnel.

4- La vlue-at-risk :

Contrairement aux modèles de scores et des systèmes experts qui mesurent le risque de crédit au niveau individuel, les modèles VAR permettent l'évaluation du risque de crédit au niveau du portefeuille de crédits détenu par une banque.

¹⁵ Michel DIETSCH et Joël PETEY, mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières, Edition 18, paris 2003, p43

¹⁶ AXELLE LABRADIE, Olivier Rousseau ; crédit management, Ed Economica, 1996, p192

4.1- Les composantes du risque de crédit:

On admet que les composantes du risque de crédit sont les suivantes¹⁷ :

- Le défaut : l'évènement par lequel l'emprunteur n'honore pas une échéance fixée, c'est un accident de crédit.
- L'exposition en cas de défaut (EAD) : c'est le montant des remboursements restant dus à la date de survenance du défaut ;
- La probabilité de défaut (PD) ;
- La perte en cas de défaut (LGD): qui dépend du taux de récupération sur le crédit ayant fait défaut.

Au niveau individuel, la perte attendue sur un crédit est mesurée par le produit des trois éléments précédemment décrit :

$$EL=EAD*PD*LGD$$

Au niveau du portefeuille, la perte attendue est la somme des pertes attendues de l'ensemble des crédits.

4.2- Définition de la VAR :

« La value at Risk est une estimation de la perte potentielle (exprimée dans une unité monétaire) qui peut résulter de la détention d'un portefeuille de produits financiers sur une période donnée (un jour, une semaine, etc.), avec un niveau de confiance choisi à priori (95%, 99%...etc.) dans des conditions défavorables de fluctuation des marchés »¹⁸.

« La value-at-risk, c'est précisément la perte potentielle maximale sur un portefeuille de crédit qui peut survenir avec une certaine probabilité donnée par le quantile choisi et à un horizon donné »¹⁹.

La VAR correspond donc à la perte maximale attendue sur un portefeuille de crédit avec un certain pourcentage de chances qu'elle survienne à un horizon donné.

¹⁷ CECILE Kharoubi et PHILIPPE Thomas, analyse du risque de crédit, 2^e Edition, Paris 2016, p 27

¹⁸ N. GAUSSEL, J. LEGRAS, F. LONGIN, R. RABEMANANJARA, Au-delà de la VaR, Quants n° 37, Recherche et Innovation, CCF.

¹⁹ Michel DIETSCH et Joël PETEY, mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières, Edition 18, Paris 2003, p 25

Cependant, les pertes effectives peuvent très bien dépasser les pertes attendues ; le risque de défaut tient principalement à l'incertitude des pertes attendues.

Alors, une banque est autant préoccupée par le montant des pertes non attendues (unexpected losses) [UL], que par le montant des pertes attendues sur son portefeuille de crédits.

La VAR permet de déterminer le montant des pertes inattendues (UL) ainsi le montant des fonds propres adéquat pour y faire face.

Le montant des pertes non attendues correspond donc à la distance entre la perte maximale qui est la VAR et le montant des pertes attendues (EL) qui représente la perte moyenne.

5- La notation : (le rating)

La notation représente les nouvelles approches de gestion et d'appréciation du risque de crédit, elle permet notamment de prévoir la défaillance de l'emprunteur dans le futur.

5.1- Définition de la notation :

La notation ou rating peut être définie comme : « un moyen d'information classique sur le niveau de risque d'un émetteur. Elle porte essentiellement sur le risque de défaillance de l'emprunteur. La note exprime un jugement sur la capacité d'un émetteur à rembourser les intérêts et le capital d'une dette à court terme à une certaine échéance »²⁰.

La notation est donc un moyen d'information sur le niveau de risque d'un émetteur. C'est un outil qui synthétise en une note le degré de solidité et de solvabilité d'une contrepartie.

Elle mesure la capacité de la contrepartie à honorer ses engagements financiers envers ses créanciers, c'est-à-dire de rembourser toutes les sommes dues des crédits obtenus à court ou à long terme.

²⁰ A. PERCIE Du SERT, « Risque et contrôle du risque », ECONOMICA, Paris, 1999, P 33

5.2- Les types de notation :

5.2.1- La notation externe :

La notation externe est une activité ancienne aux États-Unis. Les notes sont attribuées par des agences qui sont des organismes reconnus et indépendants.

Une agence de rating de crédit (Crédit Rating Agency) est une entité dont le rôle est d'établir et de publier des notes de crédit d'émetteurs ou de titres de créances à des fins d'évaluation du risque de crédit.

Afin de pouvoir noter les entreprises chaque agence utilise une échelle de notation qui lui est propre. Cette procédure repose sur l'ensemble des informations financière qui sont fournis par l'émetteur (entreprise) par son plein gré car la notation n'émane pas de la volonté de l'agence mais de la demande de l'émetteur. Il est associé à la démarche dans la mesure où il s'oblige à mettre à la disposition de l'agence des informations internes.

Une fois que la note est attribué elle sera diffusé, mais cette dernière ne sera pas définitive, car l'agence de notation assurera un suivi de l'emprunteur toute la durée de vie de l'émission et donc la situation de l'emprunteur à un instant donné peut conduire à un réexamen de la note déjà attribué.

Cette réexamination peut soit être favorable, c'est-à-dire une amélioration de la note, soit défavorable, c'est-à-dire la dégradation de cette dernière.

5.2.2- La notation interne :

Selon le comité de Bâle, le système de notation peut être défini comme : « l'ensemble des processus, méthodes, contrôles ainsi que les systèmes de collecte et informatiques qui permettent d'évaluer le risque de crédit, d'attribuer des notations internes et de quantifier les estimations de défaut et de pertes »²¹.

Les établissements de crédit notamment les banques ont développé des systèmes internes de notation de leurs clients emprunteurs.

²¹ Comité Bâle pour le contrôle bancaire, « Nouvel accord de Bâle sur les fonds propres », document consultatif, avril 2003, P394.

L'un des principaux buts de la notation interne est la classification des emprunteurs dans des classes de risque. Les banques évaluent elles-mêmes le risque de défaillance des contreparties en exploitant les informations qu'elles détiennent sur les emprunteurs.

Section 3 : Mesures de prévention et couverture du risque de crédit

La défaillance est le constat de l'incapacité de l'emprunteur à faire face aux paiements de ses dettes. Cette défaillance constitue une menace considérable pour la banque, c'est pour ça que la banque doit disposer des moyens nécessaires afin de se prémunir contre ce risque si la défaillance se réalise.

Un crédit lié à n'importe quel financement doit faire l'objet de procédures de couverture, de suivi et de contrôle au niveau interne de la banque afin de pouvoir maîtriser le risque de crédit.

Le banquier dispose de plusieurs moyens de gestion et de protection qui sont l'expression d'une gestion rigoureuse au sein de sa politique interne.

1- La prise de garanties :

Une politique de garanties est toujours nécessaire lorsqu'il s'agit de se prémunir d'un risque à l'occasion d'une opération de crédit.

L'encours de crédit sur un débiteur doit être couvert par des garanties appelés aussi des collatéraux. Ces garanties ont pour motivation un possible non-remboursement du crédit.

1.1- Définition de la garantie : (ou collatéraux)

Une garantie peut être définie comme suit:

« On entend par garantie un mécanisme permettant de protéger un créancier contre une perte pécuniaire »²².

« Les collatéraux sont les garanties que les emprunteurs offrent au prêteur lors d'une opération de prêt : cautions, hypothèques, apports personnels, gages, titres, etc. en cas de défaut du débiteur, le collatéral revient au prêteur et réduit donc ses pertes »²³.

Les garanties ou collatéraux correspondent donc aux actifs réel ou autre promis pour le prêteur pour compenser la défaillance de l'emprunteur, cependant, elles n'éliminent pas totalement l'exposition au risque mais sert juste à minimiser son impact négatif.

²² LOBEZ F, « Banques et marchés du crédit », PUF, Paris, 1997, Page5

²³ LAURENCE Scialom, OPCIT, p 51

Leur mise en jeu n'intervient que si la contrepartie, à l'échéance de la dette garantie, n'est pas en mesure de rembourser le crédit. Elles doivent faire l'objet d'un suivi régulier.

1.2- Les types de garanties :

1.2.1- Les garanties personnelles :

Les garanties personnelles représentent l'engagement d'une tierce personne vis-à-vis d'un créancier, qui promet de se substituer à un débiteur principal si celui-ci faillit à ses obligations financières à échéance.

1.2.1.1- Le cautionnement :

« Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait par lui-même »²⁴.

On a vu dans le chapitre précédent que la caution constitué un crédit par signature que bénéficie un débiteur de la part de sa banque. Dans ce cas, c'est la banque qui reçoit une caution de son client qui représente une garantie en vue de solliciter son crédit

L'article 645 du Code Civil algérien stipule aussi que : « le cautionnement ne peut être constaté que par écrit, alors même que l'obligation principale peut être prouvée par témoins».

On distingue deux types de cautionnement :

- **Le cautionnement simple :**

Lors d'un cautionnement simple, La caution peut bénéficier de deux allègements :

- **Le bénéfice de discussion:** il donne à la caution poursuivie par le créancier d'éviter la poursuite et de lui demander, sans aucune obligation de discuter d'abord les biens du débiteur principal.

²⁴ Article 644 du Code Civil

➤ **Le bénéfice de division:** en cas de pluralité des cautions, le créancier ne peut poursuivre chacune d'elle que pour sa part dans le cautionnement, autrement dit, la dette est subdivisée entre les cautions (l'article 664 du code civil).

- **Le cautionnement solidaire :**

Lors d'un cautionnement solidaire, il n'y a ni bénéfice de discussion, ni bénéfice de division. Le créancier a le choix de poursuivre indifféremment le débiteur ou la caution.

1.2.1.2- L'aval :

L'article 409 du code de commerce définit l'aval en tant que :

« L'engagement d'une personne à payer tout ou partie d'un montant d'une créance, généralement, un effet de commerce ».

1.2.2- Les garanties réelles :

La garantie réelle consiste en l'affectation d'un bien meuble ou immeuble en garantie d'une dette. Ces biens peuvent appartenir au débiteur lui-même ou à un tiers qui s'engage au profit du débiteur.

1.2.2.1- L'hypothèque :

L'article 882 du code civil dispose que l'hypothèque est: « ...le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de rembourser, par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelques mains qu'il passe... ».

L'hypothèque porte sur des biens immeubles que détient le débiteur et les met en garanties pour pouvoir bénéficier du crédit de la banque.

L'hypothèque procure un droit pour le créancier sur le débiteur, il lui permet d'acquérir le bien en question si le débiteur fait défaut.

1.2.2.2- Le nantissement :

L'article 948 du code civil dispose : « Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à

une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue, au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelques mains qu'il passe, par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang ».

Contrairement à l'hypothèque le nantissement concerne la mise en jeu de biens meubles sous forme de garanties, le meuble peut être corporel ou incorporel, par exemple :

- Nantissement de fonds de commerce ;
- Nantissement de matériel et outillage ;
- Nantissement de bons de caisse ;
- Nantissement de marché public.

1.2.3- Les garanties financières :

Les garanties financière sont présentées sous forme de dépôts à terme, de bons de caisse ou n'importe quel autre placement que détient le débiteur de la banque. Elles permettent à la banque de suivre les ressources financière de l'entreprise pour pouvoir recouvrer le montant du crédit non remboursé.

Les garanties financières sont accordées aussi sous forme d'une contre garantie, c'est-à-dire que l'engagement est délivré soit par un autre établissement de crédit, un fonds de garantie ou une compagnie d'assurance.

En Algérie, il existe des organismes institutionnels qui accordent aux entreprises ce type de garantie financière comme le FGAR²⁵ ou le CGCI²⁶.

Les sûretés financières permet à la fois, aux emprunteurs d'obtenir plus facilement le crédit auprès de la banque et d'améliorer le regard du banquier vis-à-vis de son emprunteur en prenant le moins de risque possible.

²⁵ Le fonds de garantie des crédits aux PME

²⁶ La caisse de garantie des crédits d'investissement

1.2.4- Les garanties des compagnies d'assurance :

Afin de se prémunir contre le risque d'insolvabilité de leurs emprunteurs, les banques peuvent souscrire à une assurance-crédit.

Cette assurance-crédit est garanti par des compagnies locales au cas où la contrepartie est dans le même pays que l'assuré, ou par des compagnies d'assurance des opérations extérieures, si la contrepartie est étrangère.

Une compagnie d'assurance permet de donner plus de crédibilité au client de la banque car elle fournit à cette dernière des renseignements connus d'elle sur la situation financière du client, ce qui peut solliciter son crédit, et d'autre part elle permet d'indemniser la banque sur une partie de la créance si l'emprunteur fait défaut.

2- Le provisionnement ;

2.1- Définition de la provision :

La provision peut être définie comme étant :

« Un prélèvement sur les résultats de l'exercice en vue de faire face à des pertes et/ou des charges nettement précisées et que des événements en cours rendent probables à la fin de l'exercice »²⁷.

Les créances détenues sur un client peuvent devenir douteuse dès qu'il commence à montrer des signes d'insolvabilité.

Le non-paiement d'une échéance conduit la banque à classer le crédit en question en une créance douteuse sauf si celui-ci est permanent, un retard de paiement ne signifie pas un non remboursement définitif.

Donc. Les créances considérées douteuses par la banque doivent obligatoirement faire l'objet de provisions. Le montant à provisionner sur le principal à rembourser est déterminé après prise en compte des éventuelles garanties, celles-ci viennent diminuer le risque sur les créances douteuses.

²⁷ L'article 141-5 du Code des impôts directs

2.2- Le classement et le provisionnement des créances²⁸ :

Dans le but d'un meilleur suivi des crédits accordés à la clientèle, les créances devront faire l'objet d'un classement par niveau de risque en vue de la constitution de provisions pour le risque de crédit.

Il s'agit du classement de l'ensemble des créances ou crédits inscrits au bilan et au hors bilan des banques et établissements financiers.

Les créances sont classées en fonction du risque encouru, Ces créances sont classées en deux principales classes, on distingue :

- Les créances courantes ; et
- Les créances classées.

2.2.1- Les créances courantes :

Ce sont des créances, dont le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré. Elles sont, généralement, détenues sur des entreprises dont la situation financière est équilibrée et dont les perspectives d'activité sont satisfaisantes.

Les provisions sur ces créances sont à caractères de réserves et viennent renforcer les fonds propres de la banque. Ainsi :

Les créances courantes font l'objet d'un provisionnement général à hauteur de 1% annuellement jusqu'à atteindre un niveau total de 3%.

2.2.2- Les créances classées :

Les créances classées sont celles qui présentent un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, ou des impayés depuis plus de trois mois. Les créances classées sont subdivisées en trois catégories.

2.2.2.1- Créances à problèmes potentiels :

Ce sont les créances dont le recouvrement intégral, en dépit d'un retard qui reste raisonnable, paraît encore assuré. Elles sont détenues sur des entreprises évoluant dans un secteur en difficulté et dont la situation financière et les perspectives de l'entreprise se dégradent, ce qui risque de compromettre les capacités de remboursement du principal et de paiement des intérêts.

²⁸ ILMANE, M.C, cours réglementation prudentielle, opcit

Certains crédits sur ces entreprises sont non remboursés depuis plus de 3 mois mais dont le retard est inférieur à 6 mois. Les créances à problèmes potentiels sont provisionnées à 20% ;

2.2.2.2-Créances très risquées :

Ce sont des créances dont le recouvrement intégral paraît très incertain. Elles sont détenues sur des entreprises dont la situation est critique et qui laisse entrevoir des pertes probables. Le retard dans le paiement des intérêts ou du principal échu se situe entre 6 mois et 1 an. Les créances très risquées sont provisionnées à 50% ;

2.2.2.3- Créances compromises :

Sont classées dans cette catégorie, les créances dont le recouvrement partiel ou total est compromis et le reclassement en créances courantes n'est pas prévisible.

Ce sont des créances qui doivent être passées en pertes, toutefois, toutes les voies de recours possibles pour le recouvrement devront être épuisées. Les créances compromises sont provisionnées à 100 %.

3- Le contrôle et le suivi du débiteur :

L'analyse du risque crédit est un processus continu qui se déroule en préalable et tout au long de la relation entre l'entreprise et la banque. Afin d'assurer le bon déroulement des crédits, les banques doivent mettre en place des procédures internes de suivi et de contrôle des emprunteurs.

Ce contrôle interne se manifeste tout au long de la durée de vie du crédit par un suivi des risques de la part du prêteur, dont l'objet est de vérifier l'existence de procédures et d'assurer leur respect.

La surveillance de la part du banquier consiste d'inclure, par exemple, des dispositions et des clauses restrictives obligatoires qui empêchent les débiteurs de s'engager dans des activités très risquées. Ceci permet de s'assurer que les emprunteurs ne prennent pas de risques démesurés.

Aussi, établir une relation durable avec la clientèle permet à la banque d'approfondir ses connaissances sur eux et détenir des informations importantes sur l'évolution de leurs situations économiques et financières. La relation de long terme est d'autant bénéfique pour la

banque qu'aux clients, ces derniers peuvent bénéficier par exemple de taux d'intérêts meilleurs.

En Algérie, les banques peuvent aussi recourir aux institutions de suivi et de contrôle du risque de crédit afin de suivre l'évolution de la situation de leurs emprunteurs. Parmi ces institutions, on citera :

3.1- La centrale des risques²⁹ :

La centrale des risques est un service de centralisation des risques bancaires sur la base des informations recueillies auprès des banques et établissements financiers, elle exerce un suivi et un contrôle à posteriori sur les crédits distribués par ces établissements.

En outre les résultats de la centralisation sont utilisés par les établissements dans le cadre de l'octroi et la gestion de crédits de leurs clientèles.

3.2- La centrale des impayés³⁰ :

La central des impayés est régi par des textes réglementaires et elle est connectée aux système de paiement supervisé par la banque centrale. Ces règlements ont pour objet l'interdiction bancaire d'émettre des chèques sans provisions d'une part, et d'autre part , la mise en place d'un système technique.

3.3- La central des bilans :

La centrale des bilans est mise en place en vue de collecter et de traiter les informations comptables et financières relatives aux entreprises ayant obtenu un crédit auprès des banques. A l'issue du traitements des informations collectées, la centrale des bilans enverra les résultats d'analyse aux banques afin de les assister sur leur évaluation des demandes de crédits.

²⁹ Règlement n° 12-01 du 20 février 2012 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques entreprises et ménages

³⁰ Règlement n° 08-01 du 20 janvier 2008 relatif au dispositif de prévention et de lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Conclusion :

Tout concours bancaire comporte un risque, celui qu'un emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement vis-à-vis son créancier. Cependant, ce risque ne doit pas empêcher le banquier d'agir, sa fonction étant de prendre puis de gérer le risque pris.

Les banques soucieuses de leurs rentabilités d'une part, et de leurs images aux yeux de leurs clients déposant d'autre part, ont compris l'enjeu de la gestion du risque de crédit et disposent de nombreux méthodes qui leurs permettent l'appréciation de ce risque et prévoir ainsi la défaillance des emprunteurs.

Pour se prémunir contre le risque de crédit, le banquier dispose d'un bon nombre de moyens de protection si le défaut se concrétise, notamment la prise de garanties qui s'avère importante pour réduire les pertes lors d'un éventuel non remboursement de la créance détenu sur un débiteur.

En plus, la banque se doit de maintenir un contrôle rigoureux tout au long de la durée de vie du crédit sur ses débiteurs et de suivre les échéances de paiement et constater les retards afin de prendre les mesures nécessaires.

CHAPITRE III

La gestion de risque des crédits aux entreprises

Au sein de la BADR

Introduction :

Après avoir illustré dans les chapitres précédents la partie théorique où nous avons décrit les principales notions, par rapport à l'activité bancaire et défini le risque de crédit et présenté quelques méthodes de son appréciation et les moyens dont dispose la banque pour se prémunir, nous nous intéresserons maintenant au cas pratique ou nous essaierons de faire une projection des notions théoriques sur la réalité et d'en déduire des résultats.

Ce chapitre se propose donc d'apporter quelques éclairages "empiriques" sur les principaux éléments vus dans la théorie d'après notre stage pratique.

Notre stage pratique s'est déroulé au niveau de la banque d'agriculture et de développement rural (BADR), ceci dit, nous avons également fait un passage pratique dans une autre structure à part celle de la (BADR) qui est l'organisme du fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) que nous avons jugé utile de faire la relation entre ces deux structures d'accueil portant sur l'évaluation et la couverture du risque de crédit, ce qui nous ramène à subdiviser ce chapitre en trois sections :

La première sera réservée à la présentation des deux structures d'accueil et l'organisme (FGAR) ainsi que leurs missions et fonctions.

La deuxième sera consacrée à la manière dont le risque de crédit est apprécié au sein de la BADR en insistant sur son système de notation des emprunteurs

Et enfin la troisième section où nous traiterons un cas pratique au niveau du FGAR pour faire le lien entre le crédit bancaire octroyé par la BADR et sa couverture par une garantie financière accordée par la structure FGAR et d'appréhender la manière et les conditions dont cette dernière favorise l'octroi de sa garantie financière.

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil (BADR)

1- Présentation de la BADR :

1.1- Historique de la BADR :

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée par décret n°82-106 le 13 mars 1982.

La BADR est une société par actions au capital social de 2.200.000.000 DA, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce, dans le respect du secret bancaire.

En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion.

Depuis 1999, le capital social de la BADR a augmenté et atteint le seuil de 33.000.000.000 Dinars actuellement.

Constituée initialement de 140 agences cédées par la Banque Nationale d'Algérie (BNA), son réseau compte aujourd'hui plus de 300 agences à travers le territoire national et 39 directions régionales. Près de 7000 cadres et employés activent au niveau des structures centrales, régionales et locales.

De part de la densité de son réseau et l'importance de ces effectifs, la BADR est considérée comme la première banque en Algérie. Elle occupe le premier rang au plan national et le 668ème au niveau mondial, sur environ 4100 banques classées.

Etablissement à vocation agricole à sa création, la BADR est devenue au fil du temps, et notamment depuis la promulgation de la loi 10/90 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, une banque universelle intervient dans le financement de tous les secteurs d'activités.

1.2- Missions et Objectifs :

1.2.1- Les missions de la BADR :

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales. La BADR est considérée comme une personne morale qui effectue à titre de profession habituelle, et principalement, les opérations portant sur la réception de fonds du public, des opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de ses clients des moyens de paiements et la gestion de ceux-ci. Son intervention s'étend également à d'autres opérations considérées comme connexes, telles les opérations de changes.

Ses principales missions sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande
- La réception des dépôts à vue et à terme
- La participation à la collecte de l'épargne
- La contribution au développement du secteur agricole
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro industrielles et artisanales.
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

1.2.2- Les objectifs de la BADR :

La BADR poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles.
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises.
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant.
- L'extension et le redéploiement de son réseau.
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins.
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement.

- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing, et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits

1.3- Secteurs d'activités stratégiques :

Les orientations stratégiques de la BADR tendent au financement des secteurs suivants :

- Le secteur de l'agriculture en amont et en aval ;
- Le secteur de la pêche et des ressources halieutiques ;
- Le financement des programmes de développement rural.

De plus, l'action de la BADR dans le financement et le développement est orientée vers la concrétisation des programmes soutenus par les pouvoirs publics, notamment :

- Les crédits à l'emploi de jeunes entrant dans les secteurs stratégique de la banque ;
- Les crédits aux particuliers dans l'option de création d'activité dans les zones rurales ;
- Les crédits à la construction de logements ruraux, dans le cadre d'une demande solvable et soutenue par le Fonds National du Logement (F.O.N.A.L) et la Caisse National du Logement (C.N.L) ;
- Les crédits aux professions libérales (diplômés en médecine par exemple) en zones rurales.

2- La Direction de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (DFPME):

Notre stage s'est effectué au sein de la direction centrale de la BADR au niveau de la direction de financement des petites et moyennes entreprises « DFPME », on va alors la présenter ainsi son organisation et ses missions.

2.1- Présentation de la DFPME :

Cette direction est chargée de financement des petites et moyennes entreprises qui activent dans les secteurs de commerce, de l'industrie et des services, ainsi que des particuliers Par particulier, il est entendu les personnes physiques pratiquant une activité commerciale ou une profession libérale, ainsi que les personnes éligibles à des prêts individuels (prêts à a consommation, prêts à l'habitat...).

La DFPME est dirigée par un directeur centrale, qui :

- Organise le comité de crédit et sa structure et examine dans le cadre de ce comité les dossiers de demande de crédit introduit par les directions des groupes régionaux d'exploitation (DGRE).
- Préside les séances du comité de crédit relevant de ses pouvoirs d'engagements ;
- Présente au comité DGA/ANAGEMENT, les dossiers de demande de crédit dont le montant dépasse les plafonds de la DFPME, avec avis motivé du comité du crédit de cette dernière ;
- Présente au conseil de direction et de crédit avec avis motivé les dossiers de demande de crédit dont le montant relève des pouvoirs de ce dernier
- Veille à l'identification des clients qui peuvent constituer des groupes économiques ou d'intérêts ;
- Veille aussi à la concentration des risques (répartition par client, répartition géographique et répartition sectorielle).

2.2 Organisation de la DFPME :

La DFPME est organisé en sous directions, en secteurs et en services. Son organisation s'articule autour des structures de financement suivantes :

- ❖ Sous-direction du financement des activités industrielles des PME/PMI.
- ❖ Sous-direction du financement des activités de réalisation des PME/PMI.
- ❖ Sous-direction du financement des activités de commerce et de service.

2.2.1- la sous-direction du financement des activités industrielles :

Cette sous-direction est organisée en secteurs d'activités. Chaque secteur peut comprendre un ou plusieurs services, en fonction des missions et du volume d'activités dont il est chargé.

Elle est composée des structures suivantes :

- Secteur d'industrie agro-alimentaire.
- Secteur des industries divers.

2.2.2- La Sous-direction du financement des activités de réalisation :

Cette sous-direction est organisée en secteurs d'activités comme la précédente, elle est composée des secteurs suivants :

- Secteur des activités de produit d'agrégats.
- Secteur des activités de réalisation.

2.2.3- La Sous-direction du financement des activités de commerce et de service :

Elle est aussi organisée comme les précédentes et composée des secteurs suivants :

- Secteur des activités commerciales.
- Secteur des activités des services.

2.3- Missions et attributions de la DFPME :

La DFPME a pour missions essentielles :

- De procéder aux études et/ou analyses susceptibles de contribuer à des réajustements de la politique de la banque en matière de financement ;
- Elaborer et mettre en place, en collaboration avec les autres structures de la banque, des procédures de financement et des méthodes d'analyse et d'appréciation du risque ;
- De participer à la vulgarisation, auprès du monde industriel, commercial et de service, de la politique de la banque en matière de financement des investissements pour la promotion des PME/PMI ;
- De répondre aux sollicitations de la tutelle et/ou des services étatiques ayant en charge le commerce, l'industrie et les services, et de représenter la banque auprès d'eux ;
- De contribuer aux actions de formation conduites par la Direction de la Revalorisation des Ressources Humaines et d'organiser des journées d'études ou d'information en direction du réseau d'exploitation de la banque ;
- Proposer, dans le cadre de ses prérogatives, toutes mesures et actions susceptibles d'améliorer l'activité de la banque ;
- D'assister la clientèle en matière de conseils dans le cadre de ses attributions.

3- Le fonds de garantie des crédits aux PME : (FGAR)**3.1- Structure juridique et statut :**

Le fonds de garantie des crédits aux PME dénommé FGAR a été créé par le décret exécutif n°02-373 du 6 ramadhan 1423 correspondant au 11 novembre 2002 en application de la loi d'orientation pour la promotion de la PME.

3.2- Les objectifs du FGAR :

Le FGAR a pour objectif de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au financement bancaire par l'octroi de garanties financière, aussi bien pour les entreprises nouvellement créées ou leur expansion.

Le FGAR intervient dans l'octroi de garanties en faveur des PME réalisant des investissements en matière de :

- Création d'entreprises.
- Rénovation des équipements.
- Extension de l'entreprise.
- Prise de participation.

Les crédits concernés sont uniquement les crédits d'investissement à moyen terme et du crédit-bail.

3.3- Les missions du FGAR :

- Octroyer la garantie des crédits aux PME
- Garantir les relais des programmes mis en place en faveur des PME par les institutions internationales
- Assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du fonds
- Entreprendre tout projet de partenariat avec les institutions activant dans le cadre de la promotion et du développement de la PME
- Engager toute action visant l'adoption des mesures relatives à la promotion et au soutien de la PME dans le cadre de la garantie des crédits d'investissements.

Section 2 : La gestion interne du risque de crédit par la méthode de cotation

1- Description du système de cotation :

La banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) a pu développer à la fin de l'année 2008 une méthode pour l'appréciation du risque de crédit, et le traitement des différentes demandes de crédit qui lui est attribués par les différentes entreprises notamment les PME.

La méthode que la DFPME adopte pour l'évaluation et la maîtrise du risque de crédit est appelée « méthode de cotation ».

1.1- Définition de la méthode de cotation :

La cotation est une méthode de notation interne adapté par la BADR afin d'apprécier le risque de crédit de ses emprunteurs. Elle consiste en l'attribution d'une note chiffrée qui exprime la qualité de l'entreprise et le profil de risque pris sur elle. Cette méthode d'analyse repose essentiellement sur l'exploitation des documents juridiques, comptables et financiers sur l'entreprise et, après traitement, le résultat obtenu est exprimé sous forme d'une note appelée « cote du risque emprunteur ».

1.2- Echelle de la cotation du risque emprunteur :

Dans le système de cotation retenu, l'entreprise est positionnée sur une échelle graduée de « 1 » à « 6 » selon le niveau de risque qu'elle représente. Les cotes du risque emprunteur correspondent à la classification du niveau de risque résultant de l'évaluation de l'entreprise et qui sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 2 : les échelles de la cotation.

Echelle	Niveau du risque	Caractéristique
1	Excellent risque	Crédit bancaire totalement protégé
2	Très bon risque	Très peu d'incertitude sur la bonne issue des crédits
3	Bon risque	Crédits bancaires moyennement protégés

4	Bien risqué	Incertitudes sur la récupération du crédit
5	Fortement risqué	Très fort doutes sur la récupération du crédit
6	Extrêmement risqué	Défaillance certaine

Source : élaboré par l'étudiant en se basant sur les documents de la banque

1.3. Analyse de la méthode de cotation :

Afin de mettre une note finale à l'entreprise qui caractérise son niveau de risque, la démarche de cotation se concrétise par l'analyse de certains éléments qui sont liés à l'activité de l'entreprise, et chaque élément est pondéré à un taux bien précis selon le degré d'importance qui lui est accordé.

1.3.1- Eléments d'évaluation des entreprises :

Les éléments retenus lors de l'évaluation de l'entreprise et qui permettent d'attribuer son profil du risque emprunteur sont à l'ordre de trois éléments :

- L'activité de l'entreprise : qui est ramenée à un taux de pondération de 25%.
- Le management de l'entreprise : qui est lui aussi ramené à un taux de 25%.
- Les finances de l'entreprise : qui sont pondérées à un taux de 50%.

Après avoir attribué pour chaque élément sa propre note, on procède à la pondération de chaque note par son taux de pondération respectif ; ensuite on additionne les trois notes pondérées pour obtenir la note finale du risque emprunteur attribué à l'entreprise et qui mesure son risque de défaut.

1.3.2- Les critères de l'évaluation :

Chaque élément d'évaluation décrit précédemment regroupe un ensemble de critères qui respectivement pondérés dans les grilles d'évaluation.

1.3.2.1- L'évaluation de l'activité :

L'évaluation de l'activité de l'entreprise qui est pondérée à 25%, repose sur des critères relatifs à l'environnement de l'entreprise et qui sont : la conjoncture, le sous-secteur, le marché, et les perspectives.

- La notation de la conjoncture est pondérée à 20%. Elle repose sur l'analyse des facteurs socio-économique du pays qui peut avoir un impact sur l'évolution de l'activité de l'entreprise. L'examen repose notamment sur la stabilité des institutions, l'évolution des indicateurs économiques, le dynamisme des institutions financière, le rôle des partenaires sociaux et l'efficacité des structures d'appui.
- Le sous-secteur est pondéré à 30%. L'étude de ce dernier repose sur l'examen de l'activité sous sectorielle de l'entreprise. On s'intéresse à l'importance stratégique du sous-secteur, à son profitabilité, à la pression qu'exerce la concurrence ainsi les incitations au développement.
- L'analyse du marché, quant à elle, sa note est pondérée à 30% aussi. L'étude concerne la qualité de l'intervention de l'entreprise sur son segment du marché, son positionnement, ses réalisations à l'export, son potentiel de croissance ainsi que sa politique commerciale.
- Enfin, l'étude des perspectives qui est pondérée à 20%, concerne l'impact des évolutions exogènes sur les prévisions de l'entreprise comme l'évolution de la réglementation, la fluctuation des taux de change

1.3.2.2- Evaluation du management :

L'évaluation de la qualité du management qui est pondéré à 25 %, repose sur trois critères qui sont : les ressources de l'entreprise qui sont pondéré à 40%, l'aspect juridique qui est pondéré à 30% et la gestion qui est pondérée à 30%.

- L'évaluation des ressources de repose sur l'appréciation des moyens financiers, physique et humains déployés par l'entreprise pour réaliser ses objectifs.
Elle porte notamment sur la qualité des dirigeants, les moyens techniques mis en œuvre ainsi l'organisation de l'entreprise et les outils de pilotage, d'audit et de contrôle.
- L'analyse juridique porte sur les aspects juridiques liés au patrimoine de l'entreprise, notamment sa forme juridique, la répartition du capital, les modes de financement utilisés...etc.

- L'analyse de la gestion de l'entreprise s'intéresse aux capacités managériales de l'entreprise, à ses capacités d'adaptation aux mutations, à la réalisation éprouvée de ses prévisions budgétaires, ainsi son apport en qualité et en technologie.

1.3.2.3- Evaluation des finances :

L'évaluation des finances de l'entreprise constitue le critère le plus important vu sa pondération qui est à 50%. Cette évaluation repose sur l'exploitation des bilans fiscaux (Bilan, TCR, SIG...etc.) afin de calculer un certain nombre de ratios regroupés en famille selon leur nature et leur pondération respectives.

Tableau 3 : Pondération des ratios regroupés par nature.

Ratios	Taux de pondération
Ratios d'équilibre	25%
Ratios de structure	25%
Ratios d'activité	20%
Ratios de rentabilité	10%
Le prévisionnel	10%

Source : document interne à la banque

En effet, chaque famille est composée de plusieurs ratios significatifs. Ces ratios sont présentés ci-après dans un cas chiffré. Les formules des ratios sont résumées dans un tableau figurant dans l'annexe.

1.4- Les Grilles de Cotation :

1.4.1- Grille de cotation de l'Activité et de Management :

La notation des différents critères relatifs à l'activité et au management renvoie le positionnement de l'entreprise à des qualificatifs qui ont autant de niveau de contrôle que des notes respectives attribuées. Le tableau suivant résume les notes données pour chaque critère.

Tableau 4 : Grille de cotation de l'activité et du management

Critères	Notation					
	C1	C2	C3	C4	C5	C6
Conjoncture	Excellente	Très bonne	Bonne	instable	Mauvaise	Très mauvaise
Sous-secteur	de référence	solide	valide	menacé	en déclin	en perte
Marché	Entreprise dominante	Entreprise compétitive	Entreprise résistante	Entreprise fragile	Entreprise insignifiante	Entreprise en dérive
Perspectives	sûres	favorables	modérées	incertaines	mauvaises	aucune
Ressources	exceptionnelles	prouvées	acceptables	insuffisantes	déficientes	sans
Juridiquement	parfaite	conforme	valable	vulnérable	défaillante	sinistrée
Gestion managériale et gestion de	exemplaire	dynamique	bonne	courante	mauvaise	Non Gestion

Source : Document interne à la banque

1.4.2- Grille de cotation des Finances

La notation des différents ratios calculés au-dessus est faite en comparant le résultat de chaque ratio avec les fourchettes déterminées dans le tableau suivant :

Tableau 5 : la notation des finances de l'entreprise.

Ratios	Notation					
	C1	C2	C3	C4	C5	C6
Ratios de trésorerie						
FR	> 1.2	€] 1.1; 1.2 [€ 1.0; 1.1 [€] 0.9; 1.0 [€] 0.8; 0.9 [<0.8
BFR	<0.8	€] 0.8; 0.9 [€] 0.9; 1.0 [€] 1.0; 1.1 [€] 1.1; 1.2 [> 1.2
trésorerie	> 1.3	€] 1.2; 1.3 [€] 1.1; 1.2 [€] 1.0; 1.1 [€] 0.9; 1.0 [négative
Ratios de structure						
Degré d'amortissement*	< 10	€] 10;20[€] 20;40[€] 40;60[€] 60;80[>80
Structures de financement*	<35	€] 35;45[€] 45;55t	€] 55; 65[€] 65;75[>75
Liquidité générale	>1.2	€] 1.1; 1.2 [€] 1; 1.1 [€] 0.9; 1[€] 0.8; 0.9 [<0.8
Risque liquidatif*	>30	€] 25;30[€] 20;25[€] 15; 20[€] 10;15[< 10
Risque d'exploitation	>30	€] 25; 30[€] 20;25[€] 10; 20[€] 0; 10[FR<0
Ratios d'activité						

Délais clients en nombre de jour	< 15] 15;30[€] 30; 45[€] 45;60[€] 60; 75[>75
Délais fournisseurs	>75] 60;75[€] 45;60[€] 30; 45[€] 15;30[< 15
Risque d'activité	>120	€] 90; 120[€] 60;90[€] 30; 60[€] 0; 30[FR négatif
Intégration frais de personnel*	<25	€] 25; 30[€] 30;35[€] 35; 40[€] 40;45[>45
Intégration frais financiers*	<15	€] 15;20[€] 20;25[€] 25;30[€] 30;35[>35
Ratios de rentabilité						
Rentabilité financière*	>11	€] 8; 11[€] 5;8[€] 2;5[€] 0;2[Résultat négatif
Rentabilité commerciale*	>20	€] 15; 20[€] 10; 15 [€] 5; 10[€] 0;5[Résultat négatif
Rentabilité économique*	>30	€] 25;30[€] 20;25[€] 15;20[€] 0;15[EBE négatif

* en pourcentage.

Source : Document interne à la banque

2- Evaluation du risque de crédit par la méthode de cotation : (cas pratique)

Nous allons présenter un cas pratique sur l'évaluation du profil de risque d'une entreprise X ayant sollicité auprès de la BADR le financement de son cycle d'exploitation.

2.1- Présentation de l'entreprise X :

- **Forme juridique** : SARL.
- **Siège sociale** : Zone industrielle de Mouzaia- Blida.
- **Secteur d'activité** : Industrie agroalimentaire.
- **Activité** : Transformation des fruits et tomates.
- **Superficie** : L'unité est implantée sur un terrain d'une superficie globale de 9.000 m², constitué de 4 parcelles de terres appartenant aux associés.
- **Date de création** : 20/01/1991.
- **Capital Social** : à sa création, le capital social de la société était de 30.000.000 DA, ensuite en 2011, il a atteint 50.000.000 DA, par incorporation des bénéfices des exercices 2009 et 2010 respectivement de 2.265.195 DA et 13.034.064 DA ainsi que les autres réserves de l'année 2010 pour 4.700.741 DA (Acte notarié).
- **Historique de l'entreprise** : La SARL a été créée en janvier 1991. Elle a débuté son activité le 09/02/1991. Date d'entrée en relation avec la BADR le 04/01/1995.
- **Richesse humaine** : Suivant l'attestation de la CNAS, le nombre d'effectifs employés par

l'entreprise est de 261.

2.2- Objet de la demande :

L'entreprise X est une ancienne cliente de la BADR, la rétrospective de ses engagements montre que cette entreprise ayant déjà signé deux marchés relatifs à la fourniture du découvert et de la confiture de pommes et d'abricots d'un montant total de 916 MDA qui ont fait l'objet d'un financement par la BADR via la mise en place d'une ligne de 45.8 MDA par le Comité de Crédit de la Direction Générale au 14/01/2015.

La relation SARL sollicite la BADR par la présente, au titre de la compagne de transformation 2015/2016, afin de lui accorder les lignes de crédit suivantes pour couvrir les besoins de l'entreprise qui vont sensiblement augmenter :

- Crédit R'fig¹ de 600.000.000 DA (transformation de 600.000 quintaux de tomates fraîches) ;
- Crédit de stocks de 100.000.000 DA ;
- Découvert de 50.000.000 DA.

Le crédit de stocks et le découvert seront destinés à l'achat d'emballage, sucre et pectine (additif pour confiture), leur demande se justifie selon le client par les délais de recouvrement éloignés qu'impliquent les contrats conclus.

2.3- Diagnostic financier de l'entreprise X :

Le diagnostic financier est l'étape la plus importante dans l'évaluation de l'entreprise, il permet de dégager une synthèse sur la solidité financière de l'entreprise avant la mise en place de la procédure de cotation.

Les documents qui aideront le banquier à effectuer son analyse sont :

- Les bilans des trois derniers exercices ;
- Les TCR des trois derniers exercices aussi, ainsi que les prévisions financières.

L'analyste doit se baser sur les bilans et TCR délivrés par le fisc, pour établir une analyse fiable, c'est-à-dire :

- L'établissement du bilan financier ;

¹ Le crédit R'FIG est un crédit d'exploitation de compagne propre à la BADR qui représente l'un de ses produits bancaires.

- Le calcul d'une batterie de ratios ;
- Le calcul des soldes intermédiaires de gestion.

2.3.1- Les bilans fiscaux de l'entreprise X : (Unité : DA)

Tableau 6 : Bilan comptable de l'entreprise X

ACTIF	2012	2013	2014
Total actif non courant	549 269 238	495 129 958	493 912 769
Total actif courants	479 577 806	1 044 154 881	1 303 083 843
Total General Actif	1 028 847 045	1 539 284 840	1 796 995 613

Commentaire : on remarque une diminution de l'actif non courant au fil des trois derniers exercices contrairement à l'actif courant qui est marqué par une progression considérable dans ces trois années et qui a permis à l'actif total de l'entreprise X d'évoluer nettement entre 2012 et 2014.

PASSIF	2012	2013	2014
Capitaux propres	185 579 951	173 418 559	193 008 850
Total passif non courants	215 090 378	316 005 144	316 005 143
Total passif courants	628 176 717	1 049 861 137	1 287 982 618
Total General Passif	1 028 847 045	1 539 284 840	1 796 995 613

Commentaire : le passif non courant est stable au cours des deux derniers exercices, par contre le passif courant a connu une augmentation considérable au cours des trois années qui est due principalement à la hausse du montant du poste « autres dettes » mais aussi les dettes fournisseurs.

2.3.2- Le tableaux des soldes intermédiaires de gestion : (Unité : DA)

Tableau 7 : Soldes intermédiaires de gestion de l'entreprise X

Rubriques	2012	2013	Rapport	2014	Rapport
Chiffre d'Affaires Net	481 000 136	528 758 094	0.10	1 157 320 048	1.19
Marge Brute	0	0	0.00	0	0.00
Production de l'exercice	579 083 712	986 865 671	0.70	1 660 720 110	0.66
Cons. March. Et Mat Prem.	424 578 318	739 719 888	0.74	1 299 769 989	0.76
Consommation de services	37 118 976	46 395 302	0.25	81 878 360	0.76
Valeur Ajoutée	117 386 418	200 750 481	0.71	279 071 761	0.39
Excédent Brut d'Exploitation	58 768 283	112 731 827	0.92	155 538 979	0.38
Résultat Opérationnel	13 818 863	21 557 021	0.56	54 988 660	1.55
Résultat Financier	5 771 206	-35 391	-1.01	-204 130	4.77
Résultat Ordinaire	19 590 069	21 521 630	0.10	54 784 530	1.55
Résultat Extraordinaire	0	0	0.00	0	0.00
Résultat de l'exercice	15 867 956	17 222 995	0.09	48 974 686	1.84

N.B : Le Rapport est calculé comme suit : $\frac{V_n - V_{n-1}}{V_{n-1}}$

Commentaires : D'après le compte de résultat, on a pu calculer les soldes intermédiaires de gestion d'où on tire les conclusions suivantes :

Le Chiffre d'affaires, Valeur ajoutée, EBE et Résultat net en amélioration, notamment au titre de la dernière année, durant laquelle nous enregistrons des évolutions de 119 % pour le CA et de 184 % pour le Résultat net comparativement à 2013.

2.3.3- Bilans financiers consolidés : (Unité : DA)

Tableau 8 : Bilans financiers de l'entreprise X

ACTIF	2012	2013	2014
Actif non courant	549 269 236	495 129 959	493 912 770
Immobilisations Nettes	548 802 554	490 964 110	480 708 899
Autres Immobilisations	466 682	4 165 849	13 203 871
Actif Courant	479 577 804	1 044 154 882	1 303 083 842
Stocks	388 715 727	771 242 548	903 984 178
Créances	69 522 696	258 623 022	157 470 596
Trésorerie Active	21 339 381	14 289 312	241 629 068

TOTAL ACTIF	1028 847 040	1 539 284 841	1 796 996 612
--------------------	---------------------	----------------------	----------------------

	2012	2013	2014
Capitaux Permanents	400 670 327	489 423 703	509 013 991
Capitaux Propres	185 579 949	173 418 559	193 008 848
Dont Résultat	15 867 952	17 222 996	48 974 679
Passif Non Courant	215 090 378	316 005 144	316 005 143
Dont DMLT	215 090 378	215 090 378	316 005 143
Passif Courant	628 176 717	1 044 861 135	1 303 083 842
Dont Fournisseurs	105 997 160	237 271 250	1 287 982 621
Trésorerie Passive	7 764 729	7 764 730	7 764 729
TOTAL PASSIF	1 028 847 040	1 539 284 841	1 796 996 612

Commentaires :

❖ Analyse de l'actif :

- Le renforcement continu de la masse bilancielle s'enregistre au niveau de l'actif courant particulièrement les stocks qui prennent de plus en plus de l'importance ainsi que la hausse remarquable de la trésorerie active eu titre du dernier exercice ;
- Les immobilisations nettes diminuent de leur valeur d'un exercice à un autre ;

❖ Analyse du passif :

- L'importante augmentation du résultat net enregistrée au cours de l'exercice 2014 a fait améliorer les capitaux propres de la SARL ;
- Le passif circulant est constitué principalement du poste « autres dettes » affichant des soldes respectifs de 935 MDA, 788 MDA et 505 MDA en 2014, 2013 et 2012.

2.3.4- L'analyse par les Ratios :

2.3.4.1- Ratios de trésorerie : (Unité : DA)

	2012	2013	2014
FR	-146 598 909	-5 706 266	15 101 221
BFR	-169 173 565	-12 230 837	-218 763 118
Trésorerie	13 574 652	6 524 582	233 864 339

Tableau 9 : Ratios de trésorerie de l'entreprise X

Ratios	2012	2013	2014	Moyenne
FR	0.73	0.99	1.03	0.92
BFR	0.74	0.99	0.83	0.85
TR	0.92	0.47	-0.07	0.44

Commentaires :

- La hausse continue des capitaux permanents a permis d'équilibrer la structure financière de l'entreprise au titre du dernier exercice ;
- L'importance des DCT (notamment le poste autres dettes) par rapport aux stocks et réalisables de la SARL a enregistré un excès de ressources cyclique ayant compensé la manque des permanentes en 2012 et 2013 faisant ressortir une trésorerie positive sur toute la durée de l'étude.

2.3.4.2- Ratios de structure : (Unité : DA)

Tableau 10 : Ratios de structure de l'entreprise X

Ratios	2012	2013	2014	Moyenne
Degré d'amortissement de l'actif	0.43	0.5	0.5	0.50
Capacité d'endettement	0.53	0.4	0.6	0.53
Ratio De liquidités générales	0.77	0.9	1.0	0.92
Ratio Du risque liquidatif	0.18	0.1	0.1	0.13
Ratio Du risque d'exploitation	-0.32	-	0.0	-0.11

Commentaires :

- Le degré d'amortissement comptable des immobilisations s'élève d'un exercice à l'autre mais il reflète le bon état des immobilisations de la SARL (55% en 2014) ;
- L'accroissement des DLMT au titre du dernier exercice a fait augmenter la dépendance financière de l'entreprise ;
- Le ratio du risque liquidatif est faible (11% en 2013 et 2014) ;
- Liquidité générale en amélioration ;
- Les risques d'exploitations ne sont pas couverts par le FR.

2.3.4.3- Ratios de Gestion :

Tableau 11 : Ratios de gestion de l'entreprise

Ratios	2012	2013	2014	Moyenne
Délais Clients	32	47	36	38
Délai fournisseur	65	65	65	65
Ratio de risque d'activité	-110	-4	5	-36
taux d'intégration des frais financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
Taux d'intégration des Frais Personnels	0.44	0.39	0.41	0.41

Commentaires :

- Délais Fournisseurs supérieurs aux Délais Clients ;
- Très faible couverture des risques d'activité, voir même nulle (en 2012 et 2013), par le FR dégagé ;
- En moyenne, les frais de personnel ont absorbé 41% de la valeur ajoutée durant ces trois dernières années.

2.3.4.4- Ratios de Rentabilité :

Tableau 12 : Ratios de rentabilité de l'entreprise X

Ratios	2012	2013	2014	Moyenne
Rentabilité financière	0.09	0.10	0.25	0.15
Rentabilité générale	0.03	0.03	0.04	0.03
Rentabilité économique	0.06	0.07	0.09	0.07

Commentaire :

- Ratio de Rentabilité en amélioration sur les trois exercices de l'étude (augmentation continue de l'EBE et du résultat net).

2.3.5- TCR prévisionnel :

Tableau 13 : TCR de l'entreprise X

	2015
Ventes et produits annexes	2 055 278 562
Variation stocks produits finis et encours	226 803
Production immobilisée	0
Subventions d'exploitation	2 981
I. Production de l'exercice	2 580 502 562
Achats consommés	1 937 551
Services extérieurs et autres services	18386
II. Consommation de l'exercice	2 121 439 542
III. Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)	459 063 584
Charges de personnel	160 704
Impôts, taxes et versements assimilés	
IV. Excédent Brut d'Exploitation	285 629 856
Autres produits opérationnels	29 384
Autres charges opérationnels	41 752
Dotations aux amortissements et aux provisions	80 116
Reprise sur perte de valeur et provisions	0
V. Résultat opérationnel	193 145
Produits financiers	0
Charges financière	1171
VI. Résultat financier	-11 171
VII. Résultat ordinaire avant impôts (V+VI)	181 974
Éléments extraordinaires (produits)	0
Éléments extraordinaires (charges)	0
VIII. Résultat extraordinaire	0
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	18 416
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires	0
IX. RESULTAT NET COMPTABLE	163 558

Commentaires :

- D'importantes améliorations sont prévues en termes de chiffre d'affaires et de résultat net pour l'exercice en cours comparativement à ce qui a été réalisé ces trois dernières exercices.

2.4- Grilles d'évaluation des risques :

Tableau 14 : Grille d'évaluation de l'activité de l'entreprise X

Critères	Pondération	Notation						Note pondérée
Critère A1 : conjoncture	20	1	2	3	4	5	6	0.40
<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité des institutions • Evolution des indicateurs économiques • Dynamisme des institutions financières • Rôle des partenaires sociaux • Efficacité des structures d'appuis 		Excellente conjoncture	Très bonne conjoncture	Bonne conjoncture	Conjoncture instable	Mauvaise conjoncture	Très mauvaise conjoncture	
2								
Critère A2 : Sous-secteur	30	1	2	3	4	5	6	0.90
<ul style="list-style-type: none"> • Importance du sous-secteur • Profitabilité du sous-secteur • Pression de la concurrence • Poids de l'économie informelle • Incitations au développement 		Sous-secteur de référence	Sous-secteur solide	Sous-secteur sain	Sous-secteur menacé	Sous-secteur en déclin	Sous-secteur en déperdition	
3								
Critère A3 : Marché	30	1	2	3	4	5	6	0.90
<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement de l'entreprise • Réalisation de l'entreprise à l'export • Potentiel de croissance de l'entreprise • Politique commerciale de l'entreprise • Sensibilité de l'entreprise aux menaces 		Entreprise dominante	Entreprise compétitive	Entreprise à ressources	Entreprise fragile	Entreprise insignifiante	Entreprise en dérive	
3								
Critère A4 : Perspectives	20	1	2	3	4	5	6	0.40
<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la réglementation • Fluctuation des taux de change • Stabilité du coût de financement • Flexibilité de la demande • Disponibilité des inputs 		Perspectives sûres	Perspective favorables	Perspective modérée	Perspectives incertaines	Mauvaises Perspectives	Aucune Perspective	
2								
Note activité	2.60							

Tableau 15 : Grille d'évaluation du management de l'entreprise X

Critères	Pondération	Notation						Note pondérée
		1	2	3	4	5	6	
Critère B1 : Ressources	40	1	2	3	4	5	6	1.20
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des dirigeants / encadrement • Moyens techniques installés • Capacités financières déployées • Organisation de l'entreprise • Outils de pilotage d'audit et de contrôle 		Ressources exceptionnelles	Ressources prouvées	Ressources acceptables	Ressources insuffisantes	Ressources déficientes	Sans ressources	
3								
Critère B2 : Juridique	30	1	2	3	4	5	6	0.90
<ul style="list-style-type: none"> • Forme juridique et répartition • Modes de financements utilisés • Délimitation du patrimoine • Antécédents multi-relationnels • Appartenances à un groupe d'affaire 		Juridiquement parfaite	Juridiquement conforme	Juridiquement valable	Juridiquement vulnérable	Juridiquement défailante	Juridiquement sinistrée	
3								
Critère B3 : Gestion	30	1	2	3	4	5	6	0.90
<ul style="list-style-type: none"> • Transparence des comptes • Adaptation aux mutations • Mise à niveau et certification • Apport en qualité / technologie • Promotion du produit / service 		Gestion exemplaire	Gestion dynamique	Bonne Gestion	Gestion courante	Mauvaise Gestion	Non Gestion	
3								
Note Management	3.00							

Tableau 16 : Grille d'évaluation de l'équilibre financier de l'entreprise X

Critères	Pondération	Notation						Note pondérée
		1	2	3	4	5	6	
Ratio de fond de roulement (F.R)	35	1	2	3	4	5	6	1.20
$\frac{\text{Capitaux permanents}}{\text{Immobilisations Nettes}}$		Sup à 1.2	Sup à 1.1 Inf à 1.2	Sup à 1.0 Inf à 1.1	Sup à 0.9 Inf à 1.0	Sup à 0.8 Inf à 0.9	Inf à 0.8	
		4						
Ratio du besoin de fond de roulement (B.F.R)	40	1	2	3	4	5	6	0.90
$\frac{\text{Actif Circulants (hors Trésorerie)}}{\text{Dettes à Court Termes}}$		Inf à 0,8	Sup à 0,8 Inf à 0,9	Sup à 0,9 Inf à 1,0	Sup à 1,0 Inf à 1,1	Sup à 1,1 Inf à 1,2	Sup à 1,2	
		2						
Ratio Trésorerie	25	1	2	3	4	5	6	0.90
$\frac{F.R}{B.F.R}$		Sup à 1,3	Sup à 1,2 Inf à 1,3	Sup à 1,1 Inf à 1,2	Sup à 1,0 Inf à 1,1	Sup à 0,9 Inf à 1,0	Trésorerie négative	
		5						
Note Equilibre		3.00						

Commentaires :

- Au titre des exercices 2012 et 2013, l'entreprise a souffert d'un déséquilibre financier matérialisé par un fonds de roulement négatif. Cependant, elle a bénéficié d'un équilibre financier matérialisé par un fonds de roulement positif au titre du dernier exercice (2014).
- L'importance des DCT (notamment le poste « autres dettes ») faisant ressortir une trésorerie positive sur toute la durée de l'étude.
- Cette situation financière donne à l'entreprise une note intermédiaire d'équilibre de « **3,45** ».

Tableau 17 : Grille d'évaluation des ratios de structure de l'entreprise X

Critères	pondération	Notation						Note pondérée
		1	2	3	4	5	6	
Ratio degré d'amortissement	20	1	2	3	4	5	6	0.80
$\frac{\text{amortissement}}{\text{Immobilisations brutes}}$		Inf à 10%	Sup à 10% Inf à 20%	Sup à 20% Inf à 40%	Sup à 40% Inf à 60%	Sup à 60% Inf à 80%	Sup à 80%	
		4						
Ratio de financement externe	20	1	2	3	4	5	6	0.60
$\frac{D.M.L.T}{\text{Capitaux permanents}}$		Inf à 35%	Sup à 35% Inf à 45%	Sup à 45% Inf à 55%	Sup à 55% Inf à 65%	Sup à 65% Inf à 75%	Sup à 75%	
		3						
Ratio de liquidité générale	20	1	2	3	4	5	6	0.80
$\frac{\text{actif circulant}}{D.C.T}$		sup à 1.2	Sup à 1.1 Inf à 1.2	Sup à 1.0 Inf à 1.1	Sup à 0.9 Inf à 1.0	Sup à 0.8 Inf à 0.9	Inf à 0.8	
		4						
Ratio du risque liquidatif	30	1	2	3	4	5	6	1.50
$\frac{\text{actif net}}{\text{Total bilan}}$		Sup à 30%	Sup à 25% Inf à 30 %	Sup à 20% Inf à 25%	Sup à 15% Inf à 20%	Sup à 10% Inf à 15 %	Inf à 10%	
		5						
Ratio risque d'exploitation	10	1	2	3	4	5	6	0.60
$\frac{FR}{\text{stocks} + \text{variations}}$		Sup à 30%	Sup à 25% Inf à 30 %	Sup à 20% Inf à 25%	Sup à 10% Inf à 20%	Sup à 0% Inf à 15 %	FR < 0	
		6						
Note Structure		4.30						

Commentaires :

- La moyenne du degré d'amortissement est de **50 %** et cela donne une note de « 4 » sans pondération ;
- Le niveau des DMLT par rapport aux capitaux propres est de **53 %** et cela donne une note de « 3 » pour le financement externe ;

- Le niveau de l'actif net par rapport au total bilan est de **13 %** et cela donne une note de « **5** » sans pondération ;
- Au terme du dernier exercice, le fonds de roulement est positif donc une couverture de risque d'exploitation par ce dernier ;
- La note intermédiaire obtenue par cette entreprise pour sa couverture est de « **4,30** ».

Tableau 18 : Grille d'évaluation des ratios de gestion de l'entreprise X

Critères	pondération	Notation						Note pondérée
		1	2	3	4	5	6	
Délais client	25	1	2	3	4	5	6	0.75
$\frac{(client + EAR + EENE) * 360}{chiffre d'affaires(TTC)}$		Inf à 10%	Sup à 10% Inf à 20%	Sup à 20% Inf à 40%	Sup à 40% Inf à 60%	Sup à 60% Inf à 80%	Sup à 80%	
		3						
Délais fournisseurs	25	1	2	3	4	5	6	0.50
$\frac{(fournisseurs + EAR) * 360}{achats TTC}$		Inf à 35%	Sup à 35% Inf à 45%	Sup à 45% Inf à 55%	Sup à 55% Inf à 65%	Sup à 65% Inf à 75%	Sup à 75%	
		2						
Ratio risque d'activité	20	1	2	3	4	5	6	1.20
$\frac{fond de roulement * 360}{Chiffre d'affaires}$		sup à 1.2	Sup à 1.1 Inf à 1.2	Sup à 1.0 Inf à 1.1	Sup à 0.9 Inf à 1.0	Sup à 0.8 Inf à 0.9	Inf à 0.8	
		6						
Ratio d'intégration FP	15	1	2	3	4	5	6	0.75
$\frac{Frais du personnel}{valeur ajoutée}$		Sup à 30%	Sup à 25% Inf à 30 %	Sup à 20% Inf à 25%	Sup à 15% Inf à 20%	Sup à 10% Inf à 15 %	Inf à 10%	
		5						
Ratio d'intégration FF	10	1	2	3	4	5	6	0.15
$\frac{Frais financiers}{valeur ajoutée}$		Sup à 30%	Sup à 25% Inf à 30 %	Sup à 20% Inf à 25%	Sup à 10% Inf à 20%	Sup à 0% Inf à 15 %	FR < 0	
		1						

Note Gestion	3.35
--------------	-------------

Commentaires :

- Une gestion commerciale caractérisée par les délais obtenus par les fournisseurs qui dépassent ceux accordés aux clients ;
- FR positif donc une couverture des risques d'activité par ce dernier (situation 2014).
- La gestion de cette entreprise obtient une note intermédiaire de « 3,35 ».

Tableau 19 : Grille d'évaluation des ratios de rentabilité de l'entreprise X

Critères	pondération	Notation						Note pondérée
Rentabilité Financière	35	1	2	3	4	5	6	0.35
<i>Résultat net</i> <i>FP net</i>		Inf à 11%	Sup à 08% Inf à 11%	Sup à 05% Inf à 08%	Sup à 02% Inf à 05%	Sup à 0% Inf à 02%	Résultat négatif	
5								
Rentabilité Commerciale	40	1	2	3	4	5	6	2.00
<i>Résultat net</i> <i>Chiffre d'affaires</i>		Inf à 20%	Sup à 15% Inf à 20%	Sup à 10% Inf à 15%	Sup à 05% Inf à 10%	Sup à 0% Inf à 05%	Résultat négatif	
5								
Rentabilité Economique	25	1	2	3	4	5	6	1.25
<i>EBE</i>		sup à 30%	Sup à 25% Inf à 30%	Sup à 20% Inf à 25%	Sup à 15% Inf à 20%	Sup à 0% Inf à 15%	EBE négatif	
Total bilan + encours escompte		1						
Note Gestion	3.60							

Commentaires :

- Une note de « 1 » est donnée à la rentabilité financière et une note de « 5 » à la rentabilité commerciale à cause du résultat positif dégagé ;
- La rentabilité de cette entreprise obtient une note intermédiaire de « 3,60 ».

Tableau 20 : Grille d'évaluation de l'exploitation prévisionnel de l'entreprise X

Critères	pondération	Notation						Note pondérée
		1	2	3	4	5	6	
<ul style="list-style-type: none"> • Activité/ résultat antérieur • Capacité de production • Plans de charges • Carnet de commande 	10	1	2	3	4	5	6	0.30
		Excellentes prévisions	Très bonnes prévisions	Bonnes prévisions	Prévisions passables	Prévisions faibles	Prévisions très faibles	
		3						
Note Prévisionnel		0.30						

2.5- Cotation du Risque Emprunteur :

Tableau 21 : Cotation du risque de l'entreprise X

Critère de Cotation	Note	Pondération%	Note Pondérée
A. L'entreprise et son activité	2.60	25	0.65
B. L'entreprise et son management	3.00	25	0.75
C. L'entreprise et ses finances	3.63	50	1.81
COTATION DU RISQUE		100	3.21
NOTE FINALE	3		C

❖ Synthèse finale de l'analyse :

- Sur le plan activité : « note intermédiaire : 2,60 »
 - Avantage : la demande du produit est importante ;
 - Inconvénient : recouvrement long des créances fournisseurs.

- Sur le plan management : « note intermédiaire : 3,00 »
 - Le management de l'entreprise est suffisamment bon sur les critères suivants : ressources, juridique et gestion.

- Sur le plan financement : « note intermédiaire : 3,63 »
 - Structure financière équilibrée (FR+) en 2014 ;
 - Faiblesse de l'actif net comparé au total bilan ;
 - Augmentation du chiffre d'affaires et le résultat est positif sur toute la durée de l'étude.

Décision de la Banque :

Après avoir examiné le dossier de l'entreprise X pour sa campagne 2015/2016, le comité du crédit de la BADR, en considération de ses indicateurs d'activité, a décidé de mettre en place les lignes suivantes pour son client:

- Crédit R'fig pour un montant de 600.000.000 DA ;
- Découvert pour un montant de 50.000.000 DA.

Section 3: La gestion externe du risque de crédit par la Garantie Financière

Dans cette section nous allons introduire la notion de la garantie financière octroyée par un organisme institutionnel qui est dans notre cas l'organisme FGAR, et de faire le lien entre la décision d'accorder un crédit par une banque et la mise en jeu d'une telle garantie pour couvrir le risque du crédit. Pour cela, nous avons choisi un cas d'une entreprise ayant établi une demande de garantie auprès du FGAR et ayant sollicité un crédit auprès de la BADR pour financer un projet d'investissement.

1- Présentation de l'Entreprise « Y » :

L'entreprise « y » est une entreprise individuelle spécialisée dans la pêche industrielle notamment le thon rouge. Le secteur d'activité de cette entreprise est le secteur de la pêche maritime. Le siège social de l'entreprise est sis à la route nationale de Bouharoun, wilaya de Tipaza, lieu de résidence du promoteur.

2- Contexte d'intervention et coût du projet :

Le coût d'investissement est estimé à 319.800 KDA, dont le financement est détaillé comme suit :

En KDA (1€=120DA)

Acquisition	Valeur €	Valeur KDA	Fournisseurs
Bateau de pêche au Thon d'une longueur de 35m, THONIER	2.665.000	319.800	Entreprise espagnole

La structure de financement du projet est présentée comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 22 : Structure de financement du projet de l'entreprise Y

LE FINANCEMENT	DA	%
CMT accordé	239.850.000	75%
Apport personnel	79.950.000	25%
COUT TOTAL DU PROJET	319.800.000	100%

Source : Document interne au FGAR

La BADR a donné son accord pour un financement de l'ordre de 239.850 KDA, sous forme d'un crédit à long terme, à l'appui d'une Hypothèque maritime.

L'entreprise « y » s'est présentée au FGAR dont l'objet de la demande est de solliciter une garantie d'un crédit d'investissement finançant un projet d'Extension portant sur l'acquisition d'un thonier de 35 m de longueur, d'un montant de **319.800KDA**, afin d'augmenter son quota de pêche de cette espèce.

3- L'organisation de l'entreprise « Y » :

- **Direction :** La gestion de cette affaire est assurée par le propriétaire de l'entreprise vue que c'est une entreprise familiale, âgé de 68 ans, jouissant d'une expérience de plus de 40 ans dans le domaine halieutique exerçant en tant que capitaine de navire. Accompagnés de ses deux fils ayant le même profil de leur père.
- **Effectif :** D'après l'attestation de la mise à jour du CNAS arrêtée au 04/09/2016, l'effectif déclaré est de : 29 personnes. La concrétisation du nouveau projet d'investissement permettra la création de (20) autres postes d'emplois ; à savoir :

Tableau 23 : Effectifs de l'entreprise Y

Désignation	Nombre
Patron	01
Mécanicien	03
Cuisinier	01
Matelots	15

Source : Document interne au FGAR

- **Moyens de production:** L'entreprise possède un sardinier, d'une longueur de 25 m, ce navire pêche du thon rouge depuis 2009 à ce jour, détaillé comme suit:

Désignation	Longueur	Acquisition	Banque	Année	Observation
Thonier sennour (sardinier)	25m	Crédit	BADR	2003	Remboursé

4- Clients et marchés de l'entreprise « Y » :

➤ Client :

Les quotas du thon rouge ne sont pas écoulés sur le marché algérien, même si l'Algérie parvenait à exploiter tout son quota, dont l'ensemble des quantités capturées sont transférées dans des fermes d'engraissement à l'étranger avant son exportation vers le marché japonais, près de 80% du thon rouge pêché dans le monde sont consommés par le Japon, en sushi, sashimi et en steaks.

➤ Marché :

Après la consultation du dossier de l'entreprise nous avons pu constater que le marché que couvre l'activité de cette dernière annonce de belles perspectives à l'avenir et que nous relevons les points essentiels comme suit :

- Le thon rouge est toujours le poisson le plus cher sur le marché mondial. Son prix varie actuellement entre 200 et 500 dollars le kilo, selon l'offre et la demande.
- La quote-part de l'Algérie sera augmentée graduellement pour atteindre un volume de 370 t en 2015, de 460 t en 2016 et de 543 t en 2017, contre 243 t en 2014.
- Il est très important de capturer la totalité de ce quota pour démontrer à la (Cicta)¹ les capacités de pêche de l'Algérie et renforcer ses arguments de pour la préservation de ses quotas.

¹ Cicta : la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique

- Le ministère avait décidé en 2010, d'exclure les exploitants étrangers des campagnes de la pêche de thon rouge dans les eaux sous juridiction algérienne en réservant cette activité exclusivement aux thoniers nationaux.

5- Analyse Financière de l'entreprise :

D'après la consultation et l'exploitation des états financiers de l'entreprise fournis par le FGAR, nous nous proposons de résumer les principaux indicateurs financiers de l'entreprise afin de porter un jugement sur sa situation financière et économique.

➤ Résultats réels :

Le tableau suivant nous résume les principaux soldes intermédiaires de gestion relatifs aux années précédentes d'activité de l'entreprise, détaillés comme suit :

Tableau 24: Résultats réels de l'entreprise Y

	2013	2014	Δ%	2015	Δ%
CA	28.610	18.772	-34%	13.944	-26%
VA	25.750	17.182	-33%	12.779	-26%
RN	17.021	9.756	-43%	6.695	-31%
CAF	19.551	12.286	-37%	9.225	-25%

Source : Document interne au FGAR

Commentaires :

- D'après les bilans réels, nous notons que l'affaire a démarré avec un bon CA, soit 28.610KDA. Ce dernier n'a pas maintenu le même volume, dont il s'est réduit de moitié en 2015. (selon les informations fournis par la FGAR la baisse connue au cours de ces trois dernières années, est due à l'incapacité du navire acquis en 2003 de

pêcher le quota alloué du thon rouge, ainsi que son inadéquation aux normes selon le règlement de la CICTA, en fonction de la dimension du navire).

- Une valeur ajoutée, fortement appréciable, affiche un taux de 92% du chiffre d'affaires en 2015, ceci est dû car l'activité ne nécessite pas une consommation de matière première.
- On remarque aussi que l'affaire a réalisé un résultat net appréciable malgré ses tendances baissières enregistrée au cours de la période triennale, avec un taux de rentabilité de 48% du chiffre d'affaires en 2015.
- Concernant les cash-flows réalisés par l'entreprise, on remarque une des résultats variables avec nette augmentation des cash-flows en 2014 par rapport à 2013, puis une baisse en 2015 dû au reculement du CA.

➤ **Résultats prévisionnels :**

Le tableau suivant nous résume les principaux soldes intermédiaires de gestion relatifs aux trois prochaines années détaillés comme suit :

Tableau 25 : Résultats prévisionnels de l'entreprise Y

	<u>Année 1</u>		<u>Année 2</u>		<u>Année 3</u>		<u>Année 4</u>	
	<u>KDA</u>	<u>KDA</u>	<u>Δ%</u>	<u>KDA</u>	<u>Δ%</u>	<u>KDA</u>	<u>Δ%</u>	
Chiffre d'affaires	84.000	84.500	1%	85.000	1%	85.600	1%	
Valeur ajoutée	47.100	48.000	2%	47.450	-1%	46.250	-3%	
% valeur ajoutée	56%	57%		56%		54%		
Résultat net	15.010	15.910	6%	14.900	-6%	9.590	-36%	
CAF	26.910	27.810	3%	26.800	-4%	21.490	-20%	

Source : Document interne au FGAR

Commentaire : on remarque une augmentation progressive du chiffre d'affaire d'année en année ; la valeur ajoutée prévisionnelle quant à elle fluctue pendant les 4 prochaines années mais qui demeure appréciable ; de même pour le résultat net qui est revu à la baisse à partir de la deuxième année ; pour les cash-flows réalisent leur plus grand résultat en deuxième année puis tendront à diminuer progressivement.

6- Calcule du taux de couverture :

Après avoir analysé la situation de l'entreprise sur tous les plans notamment financiers qui demeure le plus important, le chargé d'étude passe au calcul du taux de garantie que l'organisme FGAR peut accorder pour cette entreprise en se basant sur des critères d'évaluations propre à l'organisme qui se présente sous une forme de trame de calcul que nous résumons comme suit :

Tableau 26 : Trame de calcul du taux de couverture

Paramètres	Expérience (10%)			Age (5%)			Qualité (5%)			Etudes (2%)		
Promoteur (Max:28%)	<5ans	5à10ans	>10ans	<30ans	30 à 60ans	>60 ans	Gérant	Prop	Prop/Gér	N.Univ	Univ	U domaine
	4%	8%	10%	<30ans	7%	5%	2%	3%	5%	2%	4%	6%

Paramètres	Sect d'act (7%)		valeur Ajoutée (3%)			Marché (5%)		C.d'Emp (0%)	
Projet (Max:17%)	Prior	Non Prior	>40%	20-40%	<20%	Non con	Conc	>1,250	<1,250
	7%	3%	3%	2%	1%	5%	3%	0%	2%

Paramètres	Equilibre financier (8%)		Rentabilité (6%)		Activité (0%)		
Critères financiers (Max:9%)	F+R+	F-R-	C+B+	C-B-	CA<2%	2%-9%	>10%
	8%	0%	6%	0%	0%	3%	5%

Paramètres	Apport personnel (2%)		Qualité (3%)		Sûretés (1%)	
Garanties offertes (Max:16%)	<30%	30-40%	Nature	Numéraire	Hypoth	Autres
	2%	5%	1%	3%	1%	0%

Source : Document interne au FGAR

Commentaire : D'après la grille résumée en dessous, on remarque que pas mal de critères ayant été déployés afin de pouvoir cerner un taux de garantie bien précis pour l'attribuer à la décision du comité du FGAR qui peut être favorable ou défavorable.

On additionnant les taux attribués pour chaque critère nous constatons que le taux de garantie qui peut être offert à cette entreprise est à hauteur de 60%.

7- Décision du comité du FGAR :

Après avoir étudié la demande du promoteur ainsi que son dossier par le département des engagements et après réunion du comité de décision, le FGAR a proposé un avis favorable pour accompagner cette entreprise, par l'octroi d'une garantie à hauteur de **60%** du montant du crédit accordé de **239.850.000 DA** représentant une garantie maximale de **143.910.000 DA**.

Commentaire :

Après que nous avons traité le dossier de garantie de l'entreprise « y », et après la prise en considération de l'accord favorable du FGAR, nous avons déduit que cette décision revient au fait que le projet du promoteur est jugé rentable et viable par le comité du FGAR malgré la constatation de certaines évolutions des résultats revues à la baisse. Ceci dit, nous avons tiré quelques points forts de l'entreprise qui ont, selon notre analyse, aidé l'entreprise à décrocher un avis favorable de la part du FGAR pour l'octroi de la garantie financière, et que nous résumons ci-après :

- L'implication du promoteur dans son projet d'investissement, par l'offre de garantie réel (hypothèque maritime) à la banque ainsi qu'un apport personnel de 25% du montant de financement du projet ;
- Le profil du promoteur et son expérience dans le domaine ;
- La promotion et le développement du secteur par le gouvernement, de par son caractère stratégique ;

- Le thon rouge est un poisson qui a une très haute valeur marchande à l'international. Ces opérations de pêche donnent lieu à des exportations de poissons vivants générant des recettes en devises et une valeur ajoutée davantage à l'économie nationale ;

- Activité génératrice d'emploi.

Conclusion du chapitre

L'évaluation menée au cours de notre cas pratique nous a permis d'analyser la méthode de cotation utilisée par la BADR pour gérer le risque de contrepartie des entreprises sollicitant un crédit.

En effet, cette méthode de cotation est une analyse à priori et un outil de décision permettant de dégager le profil du risque que comporte chaque emprunteur. Nous avons constaté que le système de notation des entreprises aide énormément à la prise de décision, car il permet d'économiser le temps avec la rapidité de traitement des dossiers et aussi permet d'évaluer la solvabilité d'une entreprise en s'appuyant pour cela sur des ratios financiers s'avérant significatifs mais aussi sur des analyses économique minutieuses.

Cependant, ce système présente quelques inconvénients qui fragilisent la fiabilité des notes accordés aux entreprises ainsi qu'à la mesure du degré de risque. Nous avons constaté que la majorité des notes calculées pour chaque critère sont arrondis souvent par excès ce qui amoindrit la précision des notes obtenus et favorise davantage l'entreprise d'obtenir une meilleur note que celle qu'elle devait avoir.

Nous avons aussi présenté à l'aide d'un exemple chiffré et réel le principe de la garantie financière exercé par un organisme institutionnel tel que le FGAR et on a pu constater l'importance de ce genre de garantie pour la banque pour pouvoir couvrir un éventuel non remboursement d'un crédit.

En effet, le financement des PME en particulier revêt un risque pour la banque surtout lors d'une création d'entreprise, ce type d'organisme qu'est le FGAR accompagne l'investisseur dans le montage financier de son projet jugé préalablement rentable et viable et permet ainsi à la banque de récupérer jusqu'à 80% d'un crédit d'investissement qu'elle a octroyé, ce qui est bénéfique pour la banque lorsque un défaut se concrétise.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion Général

De par leurs activités d'intermédiation et leur rôle irremplaçable dans l'économie d'une part, et face à un environnement économique complexe d'autre part, les banques sont confrontées à des risques multiples qui entravent la bonne démarche de leurs affaires. Du fait que le bénéfice et le résultat de cette dernière dépendent de lui, le risque de crédit est sans doute le risque le plus important qu'un établissement bancaire puisse encourir et sa maîtrise devient un enjeu central pour tout banquier.

Dans le cadre de la gestion du risque crédit qui devient un impératif pressant, l'apparition de nouvelles méthodes de son appréciation ne cesse de se développer.

Dans le cadre du présent travail, nous avons vu que l'appréciation du risque de crédit fait partie des premiers soucis de chaque banque, ce qui met les banques dans l'obligation d'étudier de façon rigoureuse chaque demande de crédit avant d'accorder un avis favorable ou défavorable aux entreprises emprunteuses. La notation interne est la dernière recommandation du comité de Bâle en matière d'appréciation du risque crédit. Celle-ci peut être utilisée non seulement comme outil d'identification et de mesure du risque mais aussi comme outil de pilotage de la politique de crédit. Il est donc nécessaire aux banques algériennes de se doter d'un tel système.

Après la réalisation de notre étude et après avoir cherché des réponses aux différentes interrogations posées au début de la recherche, il en ressort les résultats suivants :

Après l'étude pratique que nous avons menée au niveau de la BADR, plus précisément au niveau de la direction de financement des PME, nous avons essayé d'appréhender son système de notation interne et ce, à travers la consultation de plusieurs dossiers de crédits ainsi qu'à travers des interrogations des dirigeants de la DFPME dont notre tuteur qui représente le sous-directeur de cette structure. En effet, le système de notation employé par la BADR permet d'évaluer l'entreprise qui sollicite le crédit sur plusieurs axes, à savoir, au niveau de son activité en se penchant sur des critères qualitatifs qui caractérisent son environnement externe en projetant les différents facteurs influençant cette dernière, au niveau de son management qui s'avère être aussi un critère qualitatif interne à l'entreprise

mettant en évidence la politique adaptée par les dirigeants de cette dernière à gérer les affaires et leurs savoir-faire dans l'allocation des ressources de l'entreprise et l'optimisation des décisions, et enfin au niveau des finances de l'entreprise qui est le critère le plus marquant pour toute banque permettant de jauger les indicateurs financiers les plus importants et de cerner le degré de solvabilité de toute entreprise emprunteuse. De ce qui précède, nous avons constaté que le système de cotation de la BADR s'avère bel et bien efficace en matière d'appréciation du risque de crédit ce qui nous ramène à confirmer la première hypothèse qui supposait que la notation interne de la BADR est un moyen efficace pour l'évaluation du risque de crédit.

Cette étude nous a aussi permis de déterminer l'importance de la structure financière et la solvabilité de l'entreprise à l'égard des yeux de la banque. En effet, d'après le cas pratique présenté et d'après plusieurs cas ayant été consultés au sein de la BADR, nous avons remarqué que quel que soit la situation de l'entreprise et la note obtenu au final, la banque s'intéresse à chaque fois à la structure financière de l'entreprise emprunteuse, et cette dernière peut se voir ne pas accorder les lignes des crédits demandés même si la note est moyenne ou plus. Ceci est remarqué dans notre cas pratique où on observe que l'entreprise avait un fond de roulement négatif les deux premières années mais c'est redressé la dernière année d'où la décision favorable de la banque à son égard. De ce qui précède, nous tenons à confirmer notre seconde hypothèse qui affirme que la solidité financière de l'entreprise explique l'obtention du crédit de la banque.

Finalement, nous avons aussi mis en relief la décision de la banque à l'égard de l'entreprise et les garanties proposer par cette dernière pour la couverture du risque. Parmi ces garanties, nous avons opté pour introduire la notion de la garantie financière accordée par l'organisme FGAR. Cette dernière accorde sa garantie après l'étude technico économique des projets des promoteurs et la constatation de la viabilité de leurs projets. Nous avons conclu que la garantie financière apporte à la banque une meilleure garantie que celle offerte par d'autres garanties car elle fournit la liquidité immédiate à la banque lorsque celle-ci est dépourvue et a un fort besoin de liquidités pour faire face à ces besoins. De plus, les projets d'investissement sont souvent risqués et engagent des montants important de la part de la banque, donc le fait que l'entreprise emprunteuse est subite à une évaluation rigoureuse de la part du FGAR, sa crédibilité devient importante aux yeux de la BADR et facilite l'obtention du crédit bancaire. Ceci dit, nous tenons à confirmer notre troisième et dernière hypothèse qui

stipule que la garantie financière augmente les chances de se couvrir d'un éventuel non remboursement des crédits.

En guise de recommandations, et vu qu'on a constaté que le calcul des notes au sein de la BADR sont souvent arrondis, ce qui amoindrit la précision de ces dernières, nous suggérons à la BADR d'essayer d'adopter un modèle plus statistique pour le calcul des notes des emprunteurs. De ce fait, nous nous proposons le modèle de l'analyse discriminante qui est un modèle scoring efficace qui se repose sur l'historique de la banque quant à la défaillance des entreprises et qui est bien plus pertinent par rapport au modèle actuel de la banque.

Lors de notre recherche nous nous sommes confrontés à de nombreuses difficultés, il n'a pas été aisé de trouver les informations qui nous intéressaient plusieurs volets sont considérés comme confidentiels. Nous avons aussi eu du mal à approcher des cadres pour réaliser les entrevues nécessaires à notre travail, ceci dit; l'étude reste incomplète et n'a pas pu toucher le fond des choses à cause du manque de la limite des informations et des ressources dont nous disposions.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Bibliographie

❖ Ouvrage :

- AXELLE LABRADIE, Olivier Rousseau ; crédit management, Ed Economica, 1996.
- B et F. GRANDUGUILLOT, « Analyse financière : les outils du diagnostic financier », Ed. GUALINO, Paris 2002.
- BENHALIMA.A. Principes de techniques bancaires, référence à l'Algérie, Edition dehleb, Alger
- CECILE Kharoubi et PHILIPPE Thomas, analyse du risque de crédit, 2m Edition, paris 2013.
- Claude-Annie Duplat, Analyser et maîtriser la situation financière de son entreprise, Collection Guid'Utile, Paris 2004.
- DOV Oglén, Comptabilité et audit bancaire, 2eme édition, DUNOD, paris 2008.
- E. Monchon. Analyse bancaire de l'entreprise, Edition Economica, paris 1992.
- GERARD Rouyer et ALAIN Choinel, la banque et l'entreprise, collection banque ITB, paris juillet 2002.
- Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, édition 2012, kpmg.dz.
- Hubert de La Bruslerie, Analyse financière, 4 eme édition, DUNOD, Paris 2010.
- JEAN-MARC Béguin et ARNAUD Bernard, l'essentiel des techniques bancaires, Edition eyrolles, paris 2008.
- LAURENCE Scialom, Economie bancaire, collection repères économie, paris, janvier2013.
- LOBEZ F, « Banques et marchés du crédit », PUF, Paris, 1997.
- Luc BERNET-ROLLANDE "Principes de technique bancaire".
- MANCHON.E, analyse bancaire de l'entreprise, édition Economica, 1999
- M.DIETCH et J.PETEY, « Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières », éd. 18, Paris 2003.
- MICHEL MATHIEU : « l'exploitant bancaire et le risque de crédit » édition : la revue banque éditeur, Paris 1995.
- PIERRE-Charles pupion, économie et gestion bancaires, dunod, paris 1999.
- S.BALLADA, J-C.COILLE, «Outils et mécanismes de gestion financière », éd. MAXIMIA, Paris, 2000.
- SYLVIE De coussergues, gestion de la banque du diagnostic à la stratégie, DUNOD, Paris 2002.

Bibliographie

Thèses et mémoires :

- Mr. El hadj Saidou Nourou N'DIATH, Gestion du risque de crédit et son impact sur rentabilité bancaire, 2012
- Mlle ARABDI MALAK, FINANCEMENT DES PME/PMI, mars 2015.
- Mr. Ferhaoui Ahmed, financement des PME, mars 2015.
- Melle BENTATA Naziha, La notation interne : méthode d'appréciation du risque de crédit, décembre 2014.

Articles et revus :

- A.SAINTOYANT, « les grands axes de la réforme Bâle 3 », la direction générale du Trésor français, 14 décembre 2011.
- Comité de Bâle pour le contrôle bancaire, document technique sur l'approche IRB, Janvier 2001.
- P. Tonnelier, « les Banques peu sollicitées sur leur notation interne », revue entreprise et finance n°=1091, 13 septembre 2010.

Règlements et lois :

- Document consultatif de Bâle 2 avril 2000.
- L'instruction 74-94 du 29/11/1994 relative aux règles prudentielles applicables aux banques et établissements financiers.
- Ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- Ordonnance n°10-04 du 26 aout 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- Règlement n° 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers.
- Règlement de la Banque d'Algérie n°12-01 du 20 février 2012 relatif au principe d'organisation et de fonctionnement la centrale des risques entreprises et ménages.

Support de cours :

- Azzaoui. Khaled. Cours de gestion de risques bancaires, 3 eme année master, ECS koléa.
- Benkhedda.I. cours de techniques bancaires, 2 eme année master, ESC koléa
- Ilmane.M.C, cours de réglementations prudentielles, 3 eme année master, ECS koléa.

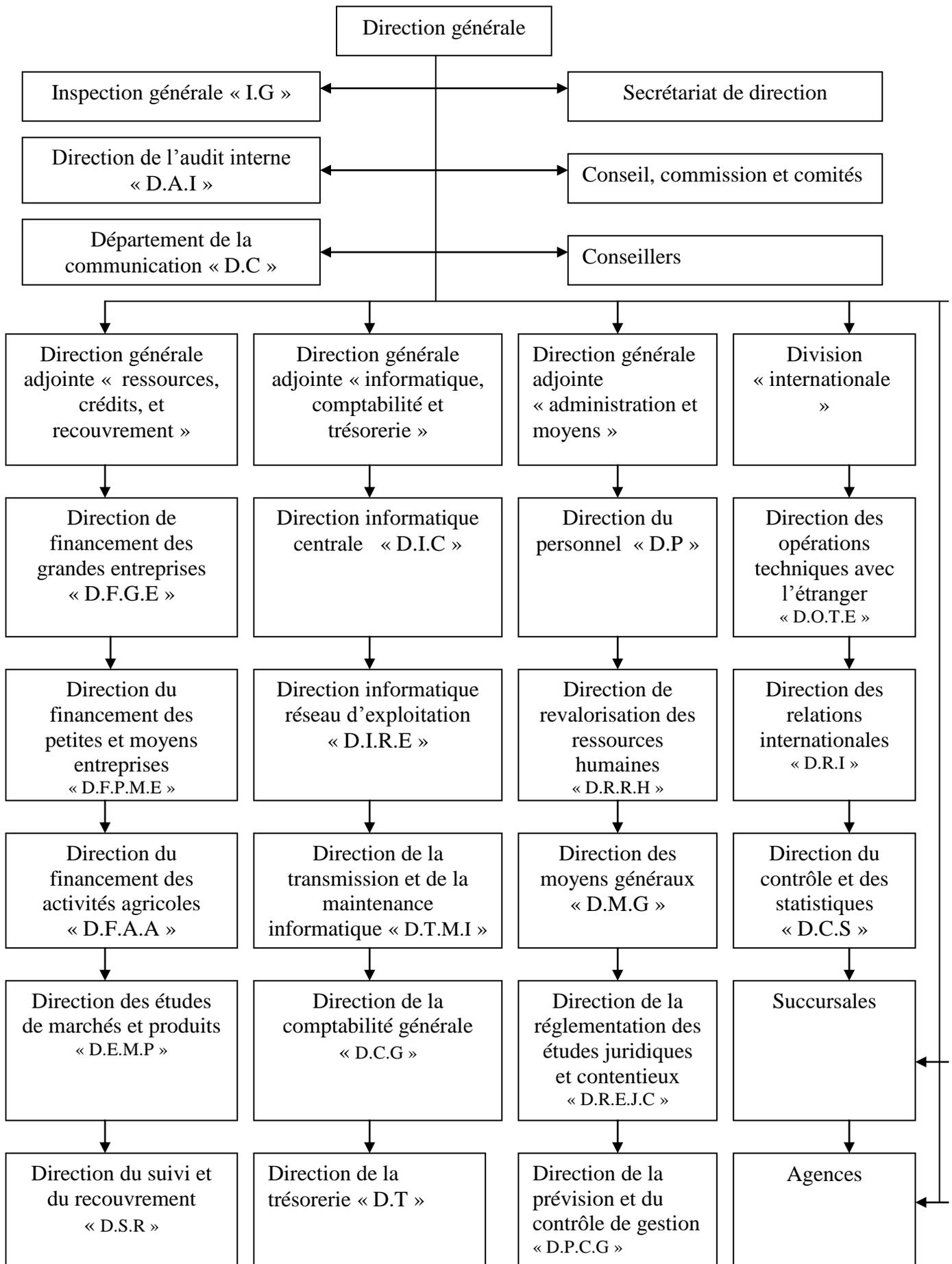
Bibliographie

Sites internet :

- www.bank-of-Algeria.dz
- www.badr.dz
- www.business-start.lu
- www.fgar.dz
- www.memoireonline.com
- www.osun.org
- www.scribd.com
- www.search.document.com
- www.sindpdfdoc.com
- www.trader-fiance.fr
- www.wikipedia.com

ANNEXES

ANNEXE 1 : Organigramme de la BADR



ANNEXE N° 2 : Les familles de ratios financiers et leurs pondérations

A Monsieur le Directeur de la BADR Banque
Agence Blida 426

Objet : Renouveau crédit de campagne
Et demande crédit exploitation

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous Informer que notre société a signé deux importants contrats avec le Ministère de la Défense Nationale, pour « la fourniture du double concentré de tomate et de la confiture », d'un total de 916.160.929 DA, ce qui augmentera de manière significative notre chiffre d'affaire.

Tenant compte de cette perspective, ainsi que celle lié à la campagne de transformation de tomate 2014-2015, nos besoins de financement vont sensiblement augmentés, selon nos prévisions, pour atteindre la somme de 750.000.000 DA. A cet effet nous vous prions de bien vouloir nous mobiliser les crédits nécessaire, à fin de pouvoir couvrir la somme des besoins exprimé et qui serait constitué comme suit :

- Ligne de crédit de campagne « R'FIG » pour un montant de 600.000.000 DA, ce qui nous permettra de réalliser nos objectifs de transformation de tomate fraîche fixés à hauteur de 600.000 quintaux.
- Ligne de crédit d'exploitation pour un Montant de 150.000.000 DA, justifiés principalement par des délais de recouvrement éloigné qu'impliquent les contrats signés avec le Ministère De La Défense Nationale, ce crédit est destiné pour couvrir nos achats d'emballage, sucre, pectine (aditif pour confiture), et qui serait composé de :

(1) Crédit de stock	: 100.000.000 DA
(2) Facilité de caisse de	: 50.000.000 DA

Par ailleurs vue le caractère urgent des besoins liés au contrat conclu avec le MDN, nous vous sollicitons de bien vouloir nous mobiliser les crédits d'exploitation dans les meilleurs délais possible, pour pouvoir mener à bien le dit contrat.

Aussi nous vous transmettons ci-joint le budget prévisionnel pour l'exercice concerné, accompagné des situations financières, afin de vous permettre de d'évaluer le montant de nos besoin.

En espérant une suite très proche et favorable, tout en restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ANNEXE N° 3 : Objet de la demande de crédit

A Monsieur le Directeur de la BADR Banque
Agence Blida 426

Objet : Renouveau crédit de campagne
Et demande crédit exploitation

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre société a signé deux importants contrats avec le Ministère de la Défense Nationale, pour « la fourniture du double concentré de tomate et de la confiture », d'un total de 916.160.929 DA, ce qui augmentera de manière significative notre chiffre d'affaire.

Tenant compte de cette perspective, ainsi que celle liée à la campagne de transformation de tomate 2014-2015, nos besoins de financement vont sensiblement augmenter, selon nos prévisions, pour atteindre la somme de 750.000.000 DA. A cet effet nous vous prions de bien vouloir nous mobiliser les crédits nécessaires, à fin de pouvoir couvrir la somme des besoins exprimés et qui seraient constitués comme suit :

- Ligne de crédit de campagne « R'FIG » pour un montant de 600.000.000 DA, ce qui nous permettra de réaliser nos objectifs de transformation de tomate fraîche fixés à hauteur de 600.000 quintaux.
- Ligne de crédit d'exploitation pour un montant de 150.000.000 DA, justifiés principalement par des délais de recouvrement éloignés qui impliquent les contrats signés avec le Ministère de la Défense Nationale, ce crédit est destiné pour couvrir nos achats d'emballage, sucre, pectine (aditif pour confiture), et qui serait composé de :

- | | |
|---------------------------|------------------|
| (1) Crédit de stock | : 100.000.000 DA |
| (2) Facilité de caisse de | : 50.000.000 DA |

Par ailleurs vu le caractère urgent des besoins liés au contrat conclu avec le MDN, nous vous sollicitons de bien vouloir nous mobiliser les crédits d'exploitation dans les meilleurs délais possible, pour pouvoir mener à bien le dit contrat.

Aussi nous vous transmettons ci-joint le budget prévisionnel pour l'exercice concerné, accompagné des situations financières, afin de vous permettre de l'évaluer le montant de nos besoins.

En espérant une suite très proche et favorable, tout en restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ANNEXE N ° 4 : Procès-verbal du comité de crédit

PROCES VERBAL DU COMITE DE CREDIT

(ANNEXE 6 DU MANUEL DE GESTION DES CREDITS)

N° DU

Comité :
Emprunteur :
Activité :
ALE :

- Cote de risque :
- N° Compte :

Groupe d'affaires :

Positions des comptes au / /

Autorisation précédente			Encours crédits Montant	Autorisation sollicitée		
Type de crédit	Montant	Echéance		Type de crédit	Montant	Echéance

GARANTIES

<u>DETENUES EN PORTEFEUILLE</u> :	<u>PROPOSEES</u> :
	<u>EXIGEEES</u> :

DECISION ET AVIS DU COMITE DE CREDIT

ANNEXE N° 5 : Autorisation d'engagement

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL " AUTORISATION D'ENGAGEMENT "

(ANNEXE 5 DU MANUEL DE GESTION DES CREDITS)

Date / / N°

Organe de décision ⁽¹⁾ :
Structure émettrice ⁽²⁾ :
N° de Compte :
Agence :
Groupe d'appartenance :

Date du Comité :
Emprunteur :
Activité :
GRE :
CRE :

Type de prêt ou de crédit	Montant "4"	Validité "5"	Limite Utilisat "6"	Durée Amort. "6"	Différé Partiel "7"	Différé Total "7"	Taux/ marge "7"	Taux Comm Engag
1								Selon Taux en Vigueur
2								

Garanties bloquantes

Réserves bloquantes

Garanties non bloquantes

Réserves non bloquantes

Observations :

1 Indiquer le comité ayant pris la décision.

2 Indiquer la structure ayant émis l'autorisation.

3 Indiquer le nom du groupe auquel appartient le client, au sens de l'instruction 74/94 de la Banque d'Algérie, et indiquer au verso l'engagement total du groupe.

4 Lorsque le crédit doit servir à l'importation d'équipements, le montant en Dinars est donné à titre indicatif, lors de la réalisation, prendre en considération le cours du jour.

5 A servir pour les crédits à court terme, à l'exception des crédits de campagne.

6 A servir pour les crédits de campagne et les crédits d'investissement seulement. La durée d'amortissement comprend la durée du prêt moins la durée du différé.

7 A servir pour les crédits d'investissement.

Ref AUT 1

Signature (s) Habilité(e) (s)

“AUTORISATION D'ENGAGEMENT”

1. RAPPEL DES ENGAGEMENTS EN COURS :

Autorisation d'engagement ⁽¹⁾ du :
Comité de crédit ⁽²⁾ :

Type de prêt ou de crédit	Montant "4"	Validité "5"	Limite Utilisat. "6"	Durée Amort "6"	Différé Partiel "7"	Différé Total "7"	Taux/ marge "7"	Taux Comm. Engagt
								Selon Taux en Vigueur

« 1 » Reprendre la date du ticket d'autorisation

« 2 » Le comité de crédit ayant sanctionné le dossier

2. Garanties détenues et comptabilisées

Nature	Valeur (DA)	Observations (*)

(*) Il y a lieu de préciser si la valeur de la garantie est évaluée sur la base d'une expertise réalisée par la banque

3. Situation financière du groupe d'appartenance

Désignation	Engagements BADR		Engagements confrères (*)	Observations
	Engagements	Garanties		
Total groupe				

(*) A confirmer par la consultation de la centrale des risques et des impayés

4. Structure de financement (*)

Désignation	Autofinancement	Concours bancaire	Observations
Total			

(*) Réservee aux crédits à moyen et long terme

ANNEXE N ° 6 : Conditions générales du FGAR



FONDS DE GARANTIE DES CRÉDITS AUX PME

Conditions Générales

Article 01 : Durée de la garantie

La durée de la garantie est identique à la durée contractuelle du crédit.
Pour les crédits d'investissement, la garantie court dès la mobilisation du crédit.

Article 02 : Durée de validité du certificat de garantie

Le présent certificat de garantie a une durée de validité de (12) mois à compter de la date de sa signature.
Si durant toute cette période, le crédit n'a pas connu un début de consommation, le certificat de garantie devient de plein droit nul et sans effet.

Article 03 : Information du FGAR :

Pendant toute la durée du crédit objet de la garantie, la **Banque / Etablissement financier** doit informer préalablement le FGAR de toute modification portant sur les conditions et / ou modalités de remboursement du crédit.

La **Banque / Etablissement financier** doit également, informer le FGAR de tout événement susceptible d'affecter la viabilité de l'entreprise bénéficiaire ou l'étendue de son patrimoine et ce, conformément à la convention de partenariat.

La **Banque / Etablissement financier** doit informer le FGAR de la situation des remboursements du crédit trimestriellement.

Article 04 : Engagements à remplir par la Banque / Etablissement financier :

Avant la mise en vigueur de la garantie relative à la mobilisation du crédit autorisé, la **Banque / Etablissement financier** doit respecter les formalités suivantes :

- ° La **Banque / Etablissement financier** mettra à la disposition de l'entreprise le crédit en question, selon les termes et conditions prévus dans la convention de crédit à priori et à posteriori ;
- ° La **Banque / Etablissement financier** est tenu(e) de recueillir les garanties exigées dans la convention de crédit.
- ° La transmission de l'échéancier de remboursement, dès son établissement.

Article 05 : Mise en jeu de la garantie :

Dans le respect des délais et des modalités d'indemnisation précisés dans la convention signée entre les parties, la **Banque / Etablissement financier** doit adresser au FGAR après la survenance du fait générateur, les informations et documents suivants :

- Fiche de déclaration de sinistre dûment établie (cachet + signature).
- Copie des lettres de rappel et de sommation envoyées par la **Banque / Etablissement financier** par le biais d'un huissier à l'entreprise défaillante.
- La copie des justificatifs des sûretés recueillies par la **Banque / Etablissement financier**, conformément à la convention de crédit.
- Tout document justificatif du fait générateur.

Article 06 : Recouvrement de la créance et réalisation des sûretés :

Après versement de tout ou partie de l'indemnisation par le FGAR, la **Banque / Etablissement financier**:

- Prend toutes les mesures utiles pour conserver sa créance,
- Exerce les diligences nécessaires en vue du recouvrement de la totalité de la créance due,
- Tient, périodiquement, le FGAR informé du déroulement de la procédure de recouvrement, notamment par la transmission des états de recouvrement réalisés.
- Reverse au FGAR au prorata de sa part du risque et dans la limite de l'indemnisation déjà versée, les recouvrements obtenus et ce, dans un délai d'un mois à compter du recouvrement total des créances dues.

Article 07 : Annulation du certificat de garantie :

A titre exceptionnel, la banque ou l'entreprise peut introduire une demande d'annulation de la garantie, celle-ci doit être dûment motivée. A cet effet, le FGAR se réserve le droit de retenir un montant de ses frais de gestion avant l'éventuel remboursement de la commission d'engagement.

Article 08 : Rééchelonnement du crédit :

Dans le cas où la **Banque / Etablissement financier** envisage de rééchelonner le crédit objet de la garantie, elle doit **au préalable** en informer le FGAR, qui peut :

- Soit accepter le rééchelonnement et ajuster la garantie en montant et durée aux nouvelles modalités du crédit, cet accord sera subordonné au règlement par l'entreprise de l'augmentation de la commission d'engagement à due concurrence,
- Soit refuser le rééchelonnement, son engagement en garantie demeurera alors en vigueur selon les modalités initiales, si la modification est entreprise par la banque de façon unilatérale.

En cas de non-respect de cette procédure, la **Banque / Etablissement financier** ne pourra, en aucun cas, se prévaloir de l'indemnisation auprès du FGAR.

Il est bien entendu que l'indemnisation de la **Banque / Etablissement financier** est effectuée sur le montant du crédit consommé.

Article 09 : Non utilisation du crédit :

A l'issue de la période de différé, si le crédit n'a pas connu un début d'utilisation par l'entreprise conformément à la convention de crédit.

La **Banque / Etablissement financier** doit, préalablement, informer le FGAR :

- Soit de l'annulation du crédit, suivant les dispositions de l'article 07 du présent certificat de garantie.
- Soit du prorogation du crédit, dans ce cas précis les dispositions de l'article 08 du présent certificat de garantie seront appliquées.

Article 10 : Cessation de la garantie :

La garantie prend fin à l'expiration de sa durée pour laquelle elle a été conclue. Cette dernière est sans effet, lorsque le crédit est remboursé totalement dans les délais impartis ou par anticipation par l'entreprise.

Fait à Alger le :

ANNEXE N °7 : Certificat de Garantie FGAR



FONDS DE GARANTIE DES CRÉDITS AUX PME

CERTIFICAT DE GARANTIE					
Clauses particulières					
Références de la garantie : N°...../...../2016/DG/FGAR. Durée de validité du certificat de garantie : (12) mois à compter de la date de sa signature		Entreprise bénéficiaire du crédit garanti : Nom et/ou raison sociale :..... , représentée par son Gérant M. Adresse et/ou siège social : , wilaya de Immatriculation : RC n° du			
Banque bénéficiaire de la garantie Nom : Identifiant : ... Agence : Agence		Identification du crédit Date de signature de la convention de crédit : Nature du crédit : CMT/LEASING.			
Type d'investissement : Extension/Création d'une entreprise de , sise à					
Présentation succincte du projet: Extension/Création d'une entreprise de Objet du crédit : Acquisition des équipements de production, matériel roulant et construction.					
Projet	Montant	Financement		Montant	
-	Apport personnel : - En numéraire : - En nature :	
		Crédit bancaire		
Total	Total		
Couverture sur fonds	Quotité garantie sur le crédit (%)	Durée du crédit	Période de différé	Périodicité de remboursement	Durée de la garantie
MEDA/FGAR	...%	.. ans	.. mois	Identique à la durée de crédit



FONDS DE GARANTIE DES CRÉDITS AUX PME

Garanties et clauses particulières :

La garantie notifiée s'exerce dans le cadre des conditions d'intervention définies par la convention signée le **11/07/2007** entre la banque bénéficiaire et le FGAR au respect desquelles elle est subordonnée. Certaines dispositions de cette convention sont rappelées dans les conditions générales ainsi que ses modalités d'application.

La garantie est également subordonnée à l'inscription des sûretés et à la réalisation des conditions et garanties requises, précisées dans la convention de crédit, à savoir :

Garanties exigées :

-

Conditions exigées :

-

Tables des matières

Table des matières

Remerciement

Liste des Tableaux.....	I
Liste des Abréviations.....	II
Liste des Annexes.....	III
Résumé.....	V
INTRODUCTION GENERALE.....	A
Introduction du chapitre I.....	1
Section 1 : L'entreprise bancaire et risques liés à son activité.....	2
1- La banque, un intermédiaire financier.....	2
1.1- Finance directe et finance indirecte.....	2
1.1.1- La finance directe.....	2
1.1.2- La finance indirecte.....	2
1.2- L'intermédiation bancaire.....	3
1.3- L'intermédiation de marché.....	3
1.4- Le rôle de la banque dans l'allocation des ressources.....	4
1.4.1- La banque et les coûts de transactions.....	4
1.4.2- L'expertise de la banque en matière d'évaluation et suivi des risques.....	5
1.4.3- La banque comme assurance de liquidité.....	5
1.4.3.1- Les dépôts bancaires.....	5
1.4.3.2- Les crédits bancaires.....	5
2- Les différentes formes d'activité de la banque.....	6
2.1- Les opérations de banque.....	6
2.1.1- La réception de fonds du public.....	6

2.1.2- La distribution de crédit.....	6
2.1.3- La mise à disposition et la gestion de moyens de paiements	6
2.2- Les activités connexes.....	6
3- Typologie des risques liés à l'activité bancaire.....	7
3.1- Le risque de contrepartie.....	7
3.2- Le risque pays.....	7
3.3- Le risque de marchés.....	7
3.3.1- Le risque de taux d'intérêt.....	7
3.3.2- Le risque de position sur actions.....	8
3.3.3- Le risque de change.....	8
3.4- Le risque opérationnel.....	8
3.5- Le risque de liquidité.....	8
Section 2 : Les types des crédits bancaires accordés aux entreprises.....	10
1- Les crédits d'exploitation.....	10
1.1- Les crédits globaux.....	10
1.1.1- Les facilités de caisse.....	10
1.1.2- Le découvert bancaire.....	10
1.1.3- Le crédit de compagne.....	11
1.2- Les crédits spécifiques.....	11
1.2.1- L'escompte commercial.....	11
1.2.2- Les avances sur marchandises.....	11
1.2.3- L'affacturage.....	12
1.3- Les engagements par signatures.....	12
1.3.1- L'aval.....	12

1.3.2- L'acceptation.....	13
1.3.3- Le cautionnement.....	13
2- Les crédits d'investissements.....	13
2.1- Les crédits d'investissements à long terme.....	14
2.2- Les crédits d'investissements à moyen terme.....	14
2.3- Le crédit-bail (Leasing).....	15
2.3.1- Caractéristiques du crédit-bail.....	15
2.3.2- Mécanisme du crédit-bail.....	15
3- Le financement du commerce extérieur.....	15
3.1- La remise documentaire.....	16
3.2- Le crédit documentaire.....	16
Section 3 : Dispositifs prudentiel relatif au risque de crédit.....	18
1- Le Bâle 1.....	18
2- Le Bâle II.....	20
2.1- Exigences de Bâle II.....	20
2.2- Le ratio Mac Donough et le risque de crédit.....	21
3- Le Bâle III.....	23
3.1- Redéfinition et renforcement des fonds propres.....	23
3.2- Introduction de normes minimales de liquidité.....	24
3.3- Le ratio de levier minimum.....	24
3.4- La mise en œuvre de l'approche macro prudentielle.....	25
4- Dispositif prudentiel en Algérie.....	25
4.1- Le ratio de solvabilité.....	25
4.2- Le ratio de division des risques.....	27
Conclusion chapitre 1.....	28

Introduction Chapitre 2.....	29
Section 1 : Identification du risque de crédit.....	30
1- Notion du risque de crédit.....	30
1.1- La Notion du risque.....	30
1.2- Définition du risque de crédit.....	30
2- Les Risques Relatifs aux Crédits Bancaires.....	31
2.1- Risques liés à l'entreprise.....	32
2.1.1- Le risque particulier.....	32
2.1.2- Le risque professionnel.....	32
2.1.3- Le risque général.....	33
2.1.3.1- Le risque pays.....	33
2.1.3.2- Le risque politique.....	33
2.1.3.3- Le risque économique.....	33
2.2- Risques propres à la banque.....	33
2.2.1- Le risque d'immobilisation.....	33
2.2.2- Le risque de taux.....	34
2.2.3- Le risque de change.....	34
3- La responsabilité du banquier prêteur.....	34
3.1- Responsabilité dans le financement abusif d'une entreprise.....	35
3.2- Responsabilité en cas de rupture de crédit.....	35
Section 2 : Evaluation du risque de crédit.....	37
1- L'analyse financière.....	37
1.1- La collecte de l'information.....	37

1.1.1- L'information en provenance de l'entreprise.....	37
1.1.1.1- Le bilan.....	37
1.1.1.2- Le compte de résultat.....	38
1.1.1.3- Les documents annexes.....	38
1.1.2- L'information externe.....	38
1.2- Le traitement de l'information.....	38
1.2.1- Le bilan financier.....	39
1.2.2- Analyse financière de la performance.....	40
1.2.2.1- Les soldes intermédiaires de gestion (SIG).....	40
1.2.2.2- L'analyse des ratios.....	41
2- Méthode des scores.....	41
2.1- Définition du modèle de score.....	41
2.2- L'analyse discriminante.....	42
2.3- La fonction de score.....	42
3- Les systèmes experts.....	43
3.1- Définition des systèmes experts.....	43
3.2- L'objectif des systèmes experts.....	43
4.- La vlue-at-risk.....	43
4.1- Les composantes du risque de crédit.....	44
4.2- Définition de la VAR.....	44
5- La notation.....	45
5.1- Définition de la notation.....	45
5.2- Les types de notation.....	46
5.2.1- La notation externe.....	46

5.2.2- La notation interne.....	46
Section 3 : Mesures de prévention et couverture du risque de crédit.....	48
1- La prise de garanties.....	48
1.1- Définition de la garantie.....	48
1.2- Les types de garanties.....	49
1.2.1- Les garanties personnelles.....	49
1.2.1.1- Le cautionnement.....	49
1.2.1.2- L'aval.....	50
1.2.2- Les garanties réelles.....	50
1.2.2.1- L'hypothèque.....	50
1.2.2.2- Le nantissement.....	50
1.2.3- Les garanties financières.....	51
1.2.4- Les garanties des compagnies d'assurance.....	52
2- Le provisionnement.....	52
2.1- Définition de la provision.....	52
2.2- Le classement et le provisionnement des créances.....	53
2.2.1- Les créances courantes.....	53
2.2.2- Les créances classées.....	53
2.2.2.1- Créances à problèmes potentiels.....	53
2.2.2.2- Créances très risquées.....	54
2.2.2.3- Créances compromises.....	54
3- Le contrôle et le suivi du débiteur.....	54
3.1- La centrale des risques.....	55
3.2- La centrale des impayés.....	55

3.3- La central des bilans.....	55
Conclusion chapitre 2.....	56
Introduction chapitre 3.....	57
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil.....	58
1- Présentation de la BADR.....	58
1.1- Historique de la BADR.....	58
1.2- Missions et Objectifs.....	59
1.2.1- Les missions de la BADR.....	59
1.2.2- Les objectifs de la BADR.....	59
1.3- Secteurs d'activités stratégiques.....	60
2- La Direction de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (DFPME).....	60
2.1- Présentation de la DFPME.....	60
2.2 Organisation de la DFPME.....	61
2.2.1- la sous-direction du financement des activités industrielles.....	61
2.2.2- La Sous-direction du financement des activités de réalisation.....	61
2.2.3- La Sous-direction du financement des activités de commerce et de service.....	62
2.3- Missions et attributions de la DFPME.....	62
3- Le fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR).....	62
3.1- Structure juridique et statut.....	62
3.2- Les objectifs du FGAR.....	63
3.3- Les missions du FGAR.....	63
Section2 : La gestion interne du par risque de crédit la méthode de cotation.....	64
1- Description du système de cotation.....	64
1.1- Définition de la méthode de cotation.....	64
1.2- Echelle de la cotation du risque emprunteur.....	64
1.3. Analyse de la méthode de cotation.....	65
1.3.1- Eléments d'évaluation des entreprises.....	65

1.3.2- Les critères de l'évaluation.....	65
1.3.2.1- L'évaluation de l'activité.....	65
1.3.2.2- Evaluation du management.....	66
1.3.2.3- Evaluation des finances.....	67
1.4- Les Grilles de Cotation.....	67
1.4.1- Grille de cotation de l'Activité et de Management.....	67
1.4.2- Grille de cotation des Finances.....	68
2- Evaluation du risque de crédit par la méthode de cotation : (cas pratique).....	69
2.1- Présentation de l'entreprise X.....	69
2.2- Objet de la demande.....	70
2.3- Diagnostic financier de l'entreprise X.....	70
2.3.1- Les bilans fiscaux de l'entreprise X.....	71
2.3.2- Le tableaux des soldes intermédiaires de gestion.....	72
2.3.3- Bilans financiers consolidés.....	72
2.3.4- L'analyse par les Ratios.....	73
2.3.4.1- Ratios de trésorerie.....	73
2.3.4.2- Ratios de structure.....	74
2.3.4.3- Ratios de Gestion.....	75
2.3.4.4- Ratios de Rentabilité.....	75
2.3.5- TCR prévisionnel.....	76
2.4- Grilles d'évaluation des risques.....	78
2.5- Cotation du Risque Emprunteur.....	84
Section 3: La gestion externe du risque de crédit par la Garantie Financière.....	86
1- Présentation de l'Entreprise « Y ».....	86
2- Contexte d'intervention et coût du projet.....	86
3- L'organisation de l'entreprise « Y ».....	87
4- Clients et marchés de l'entreprise « Y ».....	88

5- Analyse Financière de l'entreprise.....	89
6- Calcule du taux de couverture.....	91
7- Décision du comité du FGAR.....	92
Conclusion du chapitre 3.....	94
CONCLUSION GENERALE.....	95

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLE DES MATIERES